

[RAPPORT ANNUEL 2002]



ORGANISATION
MONDIALE
DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE



LA MISSION DE L'OMPI

*Promouvoir par la coopération internationale la création,
la diffusion, l'utilisation et la protection des œuvres
de l'esprit, pour le progrès économique,
culturel et social de l'humanité tout entière.*



[TABLE DES MATIÈRES]

| | |
|--|----|
| Message du directeur général | 2 |
| Faits marquants en 2002 | 4 |
| Coopération pour le développement | 6 |
| Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie | 12 |
| Développement progressif de la législation et des pratiques en matière de propriété intellectuelle | 14 |
| Systèmes mondiaux de protection | 19 |
| Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI | 22 |
| Commerce électronique | 24 |
| Ressources génétiques, savoirs traditionnels et folklore | 26 |
| Communication avec le public | 29 |
| Petites et moyennes entreprises (PME) | 32 |
| Techniques de l'information | 34 |
| Secrétariat | 36 |
| Ressources et dépenses en 2002 | 39 |
| Membres et nouvelles adhésions | 40 |



[MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL]

Pendant toute l'année 2002, l'Organisation s'est employée à atteindre un objectif fondamental : faire en sorte que tous les États membres reconnaissent le potentiel du système de la propriété intellectuelle en tant qu'instrument de croissance économique et en tirent pleinement parti.

Le savoir et la créativité sont des ressources disponibles au sein de chaque nation et de chaque culture. Lorsqu'elles sont valorisées et renforcées par le système international de la propriété intellectuelle, ces ressources contribuent à améliorer la vie, à créer des emplois et à consolider l'économie nationale.

Dans l'économie actuelle fondée sur le savoir, il est de plus en plus manifeste que la réussite d'un pays se mesure toujours davantage au développement et à l'exploitation de ses actifs de propriété intellectuelle. Le pouvoir de la créativité et de l'innovation humaines – matières premières de ces actifs – est sans borne et à la portée de tous. Nous avons pour mission de travailler avec nos États membres – et avec un groupe de parties prenantes toujours plus large et toujours plus diversifié – pour faire en sorte que tous puissent profiter de ces ressources en utilisant les instruments que procure un système de la propriété intellectuelle accessible et équitable.

Dans l'accomplissement de sa mission, l'Organisation a mené les activités exposées dans le présent rapport annuel. Elles consistent notamment dans le travail important réalisé avec les pays en développement et les pays en transition en vue de construire et de renforcer leur système juridique de propriété intellectuelle, leur infrastructure administrative et leurs capacités en ressources humaines. Environ 18 000 hommes et femmes ont ainsi bénéficié des différentes activités de formation proposées par l'Organisation pendant l'année.

Un nombre toujours plus important de groupes différents a profité des efforts que nous avons déployés pour permettre aux gouvernements et aux particuliers de tirer parti du système de la propriété intellectuelle : fonctionnaires nationaux à tous les niveaux, chefs d'entreprise, inventeurs et innovateurs, chercheurs, étudiants, artistes créateurs, spécialistes des savoirs traditionnels, etc. Le message que nous adressons à toutes ces parties prenantes est clair et cohérent : l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle donne aux particuliers, aux entreprises et aux nations les moyens de transformer leurs ressources créatives en actifs économiques qui créent des richesses et contribuent à l'édification d'un avenir plus sûr.

L'élaboration et l'harmonisation de normes internationales efficaces sont indispensables pour créer l'environnement qui permettra aux pays de tirer parti du système de la propriété intellectuelle. L'entrée en vigueur du Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et du Traité de l'OMPI sur les interprétations et

exécutions et les phonogrammes (WPPT) au cours de l'année marque un tournant important dans ce domaine. Ces deux traités définissent un cadre juridique qui ouvre de nouveaux horizons aux artistes créateurs et aux entreprises créatrices qui pourront utiliser l'Internet avec confiance pour créer, diffuser, commercialiser et maîtriser l'utilisation de leurs œuvres dans l'environnement numérique.

Les consultations ont continué en ce qui concerne l'harmonisation des aspects fondamentaux du droit des brevets, la poursuite de l'harmonisation du droit des marques et la révision du Traité sur le droit des marques. Les efforts déployés en vue d'élaborer un plan d'action stratégique dans le sens de la poursuite du développement du système international des brevets ont aussi permis d'avancer dans ce domaine grâce à des consultations et à des délibérations approfondies tenues dans le cadre du Plan d'action de l'OMPI dans le domaine des brevets.

Le dynamisme des systèmes d'enregistrement internationaux de l'Organisation apporte la preuve concrète de l'intérêt que présente le système international de la propriété intellectuelle pour tous les pays – développés ou en développement. Le nombre des parties au système du PCT pour les brevets, du système de Madrid pour les marques et du système de La Haye pour les dessins et modèles industriels a augmenté durant l'année. Malgré une situation économique mondiale difficile, l'utilisation de ces systèmes est restée stable, ou a même augmenté dans le cas du PCT. Il est particulièrement satisfaisant de constater que les pays en développement ont de plus en plus recours au système du PCT : au cours des cinq dernières années, le nombre des demandes internationales de brevet reçues de ces pays a augmenté d'environ 700%.

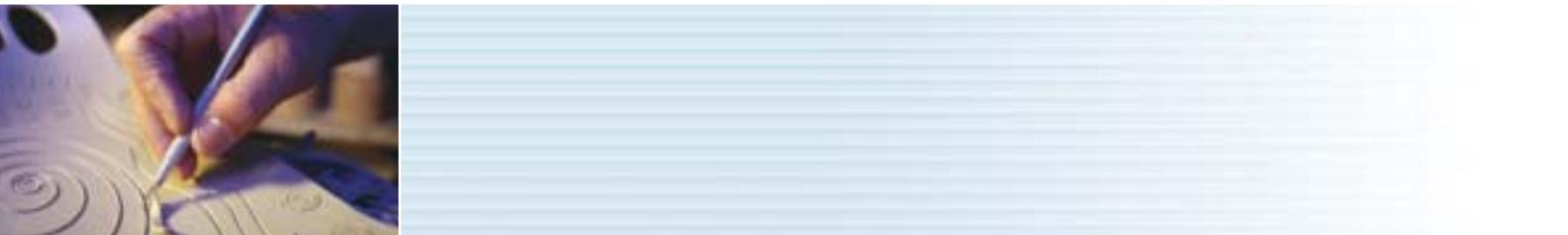
Les systèmes du PCT et de Madrid constituent non seulement une source essentielle de revenus pour l'OMPI mais sont aussi des instruments stratégiques et des moyens concrets importants dont dispose l'Organisation pour soutenir les utilisateurs du système de la propriété intellectuelle dans le monde entier. Afin que les services rendus par les systèmes du PCT et de Madrid soient de qualité, des efforts supplémentaires ont été déployés en 2002 en vue de réformer le PCT et d'envisager l'intégration de l'espagnol parmi les langues du système de Madrid. Ces activités attestent la volonté sans faille de l'OMPI d'améliorer ses services à la fois pour les utilisateurs actuels et pour les utilisateurs futurs des systèmes de propriété intellectuelle ainsi que pour un plus large éventail de parties intéressées.

Il s'agit là d'éléments positifs. Il reste toutefois encore à faire pour promouvoir un environnement propice à la réalisation du potentiel de création et d'innovation des pays. Cela suppose une compréhension, une reconnaissance et un respect aussi larges que possible des droits de propriété intellectuelle. Il faut aussi admettre que ces droits sont un atout non seulement pour les créateurs, les innovateurs et leurs titulaires mais aussi pour la société tout entière.

En s'attachant à sensibiliser l'ensemble des utilisateurs actuels et futurs du système de la propriété intellectuelle, l'Organisation continuera à promouvoir ce respect des droits. Elle continuera aussi à contribuer à créer un système assurant un véritable équilibre entre les droits des créateurs et l'intérêt général. Nous mesurerons nos progrès à l'aune du nombre des particuliers, des entreprises et des pays qui se doteront des moyens d'exploiter pleinement le potentiel de la créativité et de l'ingéniosité humaines, pour le bien-être de tous.

Dr. Kamil Idris





[FAITS MARQUANTS EN 2002]

- Les " traités Internet de l'OMPI" sont tous les deux entrés en vigueur en 2002. Le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT), qui fait entrer le droit d'auteur dans l'ère du numérique, est entré en vigueur le 6 mars et le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT), qui préserve les droits des producteurs de phonogrammes ou d'enregistrements sonores ainsi que ceux des artistes interprètes ou exécutants dont les prestations sont fixées dans des phonogrammes, le 20 mai.
- Le nombre de demandes de brevet émanant de pays en développement déposées selon le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) s'est élevé à 5359 en 2002, soit une augmentation de presque 700% en ce qui concerne l'utilisation de ce système par les déposants de ces pays au cours des 6 dernières années. En 2002, les pays en développement ayant enregistré la plus forte progression ont été l'Inde (+51,9%), le Mexique (+19,6%), Singapour (+18,8%) et la République de Corée (+10,1%). Sur les 118 États contractants du PCT, 64 sont des pays en développement.
- Le premier forum international réunissant des ministres de différents pays organisé par l'OMPI a adopté la déclaration de Mascate sur la propriété intellectuelle et les savoirs traditionnels. Ce forum, qui a eu lieu au Sultanat d'Oman en janvier sous le patronage de Sa Majesté Sayyid Asaad bin Tareq bin Taymur Al-Said, avait pour thème " Propriété intellectuelle et savoirs traditionnels : notre identité, notre avenir ". La déclaration de Mascate reconnaît la contribution des savoirs traditionnels à l'instauration de liens entre les civilisations et les cultures, la défense de la dignité humaine et l'identité culturelle des communautés traditionnelles.
- Le Forum sino-africain de l'OMPI sur la propriété intellectuelle s'est tenu à Beijing (Chine). Il a permis de rassembler des ministres et d'autres hauts fonctionnaires de 15 pays africains et leurs homologues chinois en vue d'examiner des questions de politique générale relatives à la propriété intellectuelle auxquelles sont confrontés les pays en développement de l'Afrique et la Chine.
- En septembre 2002, la Division des petites et moyennes entreprises (PME) a publié un CD-ROM intitulé " La propriété intellectuelle pour les petites et moyennes entreprises ". Plus de 12 000 exemplaires de ce CD-ROM trilingue



(français, anglais et espagnol) ont été distribués gratuitement dans le monde entier par l'OMPI et des institutions partenaires.

- Alors que de nouveaux domaines génériques de premier niveau, tels que .biz et .info, sont devenus opérationnels fin 2001 et en 2002, le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI a enregistré une forte augmentation du nombre de plaintes pour cybersquatting. En novembre, le centre était saisi de sa 20 000e affaire relative à un nom de domaine depuis le début de ses activités comme service de règlement des litiges de ce type en décembre 1999.
- Plus de 65 États membres et un large éventail d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales ont célébré, le 26 avril, la Journée mondiale de la propriété intellectuelle. Un spot vidéo de 30 secondes intitulé "Encourager la créativité", spécialement créé par l'OMPI à cette occasion, a été diffusé par CNN depuis le début du mois d'avril jusqu'à la fin de l'année.
- L'OMPI a lancé la version chinoise de son site Web à la mi-septembre, dans le cadre de ses efforts visant à rendre les documents sur la propriété intellectuelle plus accessibles à davantage de personnes. Les utilisateurs peuvent maintenant consulter de nombreux documents de propriété intellectuelle dans les six langues officielles des Nations Unies, à savoir le français, l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol et le russe.
- Les États membres ont approuvé la construction d'un nouveau bâtiment administratif qui s'ajoutera aux locaux existants de l'Organisation et d'une salle de conférence jouxtant le siège actuel de l'Organisation à Genève. Cette nouvelle salle de conférence comprendra 650 places et le bâtiment administratif au moins 560 places de travail et 280 places de stationnement en sous-sol. Selon les prévisions, ce nouveau bâtiment coûtera 190,5 millions de francs suisses et sera financé sans qu'il soit nécessaire de contracter des emprunts extérieurs, ni d'augmenter les taxes ou les contributions.





FAO/23095/J. Spaul

[COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT]

En 2002, les activités de coopération pour le développement de l'OMPI ont permis d'aider les pays en développement à utiliser le mieux possible leur système de propriété intellectuelle à des fins économiques, sociales et culturelles. Environ 17 000 hommes et femmes de pays en développement ont participé à plus de 207 cours, séminaires et autres réunions organisés sous les auspices de la coopération pour le développement. Ce volume d'activités a été assorti d'une grande diversité de participants, composés notamment d'innovateurs, d'artistes et de créateurs, de juges, de fonctionnaires des douanes, de représentants de petites et moyennes entreprises (PME), d'institutions de recherche-développement et d'instituts des sciences et techniques ainsi que de spécialistes de la propriété intellectuelle et de fonctionnaires nationaux.



Photo: Mercedes Martinez-Doza

Initiatives stratégiques

Le programme de coopération pour le développement a permis, en 2002, de jeter les fondements des activités à venir grâce à un certain nombre d'initiatives. Le Forum sur les questions stratégiques pour l'avenir, qui s'est tenu sous les auspices du Comité permanent de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété intellectuelle, a encouragé les États membres à débattre d'un certain nombre de questions stratégiques avec le souci de contribuer à définir l'orientation des activités de coopération pour le développement à mener au cours du prochain exercice biennal.

Les activités de l'OMPI associant des ministres et des hauts fonctionnaires sont d'une importance stratégique compte tenu du rôle de décideur que jouent ces derniers au niveau gouvernemental. Parmi ces activités, on peut citer :

- le Forum sino-africain de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, tenu à Beijing (Chine), qui a permis de réunir des ministres, des vice-ministres et des hauts fonctionnaires de 15 pays africains et leurs homologues du pays hôte, la Chine, en vue d'examiner des questions de politique générale relatives à la propriété intellectuelle auxquelles sont confrontés les pays en développement de l'Afrique et la Chine;
- le forum international organisé par l'OMPI au niveau ministériel sur le thème "Propriété intellectuelle et savoirs traditionnels : notre identité, notre avenir", qui s'est tenu à

- Mascate (Sultanat d'Oman) et qui a donné l'occasion à des ministres et à de hauts fonctionnaires nationaux d'échanger des vues et de partager des données d'expérience sur les dimensions sociales, culturelles et économiques de la protection des savoirs traditionnels;
- la Réunion de niveau ministériel sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays des Caraïbes, qui a eu lieu à Paramaribo (Suriname) et à laquelle ont participé des ministres et des hauts fonctionnaires de 13 pays des Caraïbes afin de débattre de la nécessité de créer un environnement favorable à la propriété intellectuelle dans la région grâce à des programmes d'enseignement, de sensibilisation du public et de formation à l'application des droits, de soutenir la création et le renforcement d'offices de la propriété intellectuelle, de promouvoir le commerce électronique et d'automatiser tous les offices de propriété intellectuelle de la région.

Points essentiels du programme

Au niveau régional, les réunions annuelles des chefs d'offices de la propriété intellectuelle ont permis de définir le cadre général des objectifs à atteindre aux niveaux régional et national en matière de propriété intellectuelle. Les exemples ci-dessous, présentés par région, montrent la diversité et l'ampleur des activités de coopération pour le développement découlant de ces décisions stratégiques.

Le Bureau de la coopération pour le développement avec l'Afrique :

- a organisé une table ronde sous-régionale sur les stratégies d'utilisation du système de la propriété intellectuelle aux fins de la protection des inventions et du transfert des techniques dans les secteurs agricole et agro-alimentaire en Afrique de l'Ouest;
- a organisé une réunion d'experts à Addis-Abeba (Éthiopie) en vue d'aider les participants à élaborer une position commune sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et biologiques, aux savoirs traditionnels et au folklore;

- a commencé à travailler sur un projet spécial consacré à l'élaboration d'un système de promotion et de protection des indications géographiques dans quatre pays d'Afrique de l'Ouest, en coopération avec des organismes spécialisés français et l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI).

Le Bureau de la coopération pour le développement avec les pays arabes :

- a coopéré avec des institutions universitaires de la région en vue de promouvoir l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle, notamment avec l'Université Sagesse (Liban), les facultés de droit de l'Université du Caire (Égypte) et de l'Université de Jordanie, l'Université libanaise (Liban), l'Université de Khartoum (Soudan) et l'Université Ajman (Émirat arabes unis);
- a aidé les États arabes à s'acquitter pleinement des obligations découlant de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), en accordant une attention particulière à l'application des droits. Il convient à cet égard de mentionner tout particulièrement le colloque national spécialisé de l'OMPI sur l'application des droits de propriété intellectuelle organisé à l'intention des représentants du pouvoir judiciaire, des fonctionnaires de police et des douanes et des procureurs généraux, qui a eu lieu à Amman (Jordanie), et le colloque sous-régional de l'OMPI sur la protection par le droit d'auteur à l'intention des représentants du pouvoir judiciaire des pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG), qui s'est tenu à Dubaï (Émirat arabes unis);
- a poursuivi ses activités dans le domaine de l'automatisation des offices de la propriété industrielle avec la mise en place, dans 11 offices, de logiciels commandés par l'OMPI et conçus pour améliorer l'efficacité des opérations de ces bureaux.

Le Bureau de la coopération pour le développement avec l'Asie et le Pacifique :

- a concentré ses efforts sur les programmes de coopération sous-régionaux avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-



Est (ANASE), l'Association sud-asiatique de coopération régionale (SAARC) et des pays du Pacifique Sud;

- a appuyé la création, la gestion et la commercialisation d'actifs de propriété intellectuelle par des entreprises, en particulier des PME, au moyen d'activités telles que le programme de formation commun OMPI-Singapour sur l'utilisation du système de la propriété intellectuelle aux fins de la compétitivité et de la croissance des entreprises, qui s'est tenu à Singapour, et du séminaire régional de l'OMPI sur la stratégie en matière de propriété intellectuelle organisé à l'intention des PME, qui a eu lieu à Daeduk (République de Corée);
- a souligné l'efficacité de la protection et de l'application des droits en vertu des législations relatives à la propriété intellectuelle dans le cadre, notamment, du colloque régional Asie-Pacifique de l'OMPI à l'intention de représentants du pouvoir judiciaire sur le thème de la propriété intellectuelle, qui a eu lieu à New Delhi (Inde), et du programme d'étude et d'orientation Asie-Pacifique à l'intention de hauts fonctionnaires des douanes et de hauts fonctionnaires chargés de l'application des droits de propriété intellectuelle, qui s'est tenu à Genève, à La Haye et à Washington.

Le Bureau de la coopération pour le développement avec l'Amérique latine et les Caraïbes :

- a concentré ses efforts sur la promotion de l'innovation et la commercialisation des actifs



Photo: OMPI

de propriété intellectuelle dans le cadre de plusieurs séminaires et missions d'experts de la région, en particulier l'atelier international sur la gestion et la commercialisation des inventions et des techniques tenu à Monterrey (Mexique);

- a parrainé des séminaires nationaux et des missions visant à encourager la créativité, l'innovation et une utilisation efficace de l'information en matière de brevets dans six pays;
- a mis en place, dans quatre pays des Caraïbes, un module sur les marques, logiciel conçu pour automatiser l'enregistrement des marques.

Pays les moins avancés (PMA)

Il devient de plus en plus urgent de répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés (PMA) – en particulier en les aidant à élaborer des politiques permettant de mettre en place et d'utiliser efficacement des systèmes de propriété intellectuelle pour atteindre leurs objectifs de développement –, compte tenu du fait que ces pays doivent satisfaire aux obligations découlant de l'Accord sur les ADPIC en 2006 au plus tard. Deux ateliers régionaux, organisés en coopération avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) – l'un à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) à l'intention d'Haiti et de PMA africains, et l'autre à Dhaka (Bangladesh) à l'intention du Yémen et de PMA de la région Asie et Pacifique – ont donné aux États membres l'occasion d'échanger leurs points de vue sur l'Accord sur les ADPIC et la déclaration de Doha.

En 2002, des progrès considérables ont été accomplis dans la mise en œuvre d'activités de l'OMPI au bénéfice des PMA :

- le Kit WIPONET a été installé dans 21 offices de la propriété intellectuelle de 19 PMA. En tout, ce sont 28 offices de 23 PMA qui disposent maintenant du WIPONET;
- l'Académie mondiale de l'OMPI a formé 85 cadres de 17 PMA dans le domaine de la propriété industrielle, du droit d'auteur et des droits connexes;

>> Le droit d'auteur et les droits connexes en exergue

Le dynamisme et la richesse de la culture et du patrimoine de nombreux pays en développement et pays les moins avancés ont leur source dans les créateurs et les titulaires de droit d'auteur et de droits connexes de ces pays; par conséquent, l'aide de l'OMPI aux administrations nationales du droit d'auteur et aux organismes de gestion collective du droit d'auteur est essentielle. Parmi les principales composantes de cette assistance, on peut citer :

- une réunion organisée conjointement avec le Gouvernement malien, le Ministère français des affaires étrangères et l'Agence intergouvernementale de la francophonie (AIF) en vue de définir une approche stratégique en matière de gestion collective, de lutte contre le piratage et de promotion de la croissance dans les industries de la culture;
- deux programmes de formation intensive d'une durée de 10 jours, à l'intention des responsables et des chefs de section de sociétés de gestion collective de 11 pays africains anglophones, qui englobaient tous les aspects de la gestion collective;
- une réunion interrégionale sur le droit d'auteur et les droits connexes, tenue à Manama (Bahreïn), pour échanger, au niveau interrégional, des données d'expérience sur les normes de protection dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes;
- plusieurs séminaires nationaux ou régionaux, au Bhoutan, en Indonésie, aux Fidji, au Viet Nam et en République de Corée; plusieurs missions consultatives au Bhoutan, aux Fidji, en Iran (République islamique d') et au Népal; des voyages d'étude réalisés par des fonctionnaires fidjiens et chinois; l'élaboration d'une étude par l'ANASE sur la possibilité de créer un système de gestion collective de l'ANASE; la création d'un nouvel organisme de gestion collective au Viet Nam;
- le quatrième Congrès ibéro-américain sur le droit d'auteur et les droits connexes, qui a été suivi par plus de 400 participants et 46 experts représentant des gouvernements, des universités, le pouvoir judiciaire ainsi que des juristes, des sociétés de gestion collective, des organismes chargés de l'application des droits de propriété intellectuelle et des organisations non gouvernementales (ONG) de pays d'Amérique latine, de l'Espagne et du Portugal.

- des sociétés de gestion collective du droit d'auteur ont été créées en Guinée-Bissau, au Mozambique, en République-Unie de Tanzanie et au Tchad;
- la question des savoirs traditionnels, du folklore et des ressources génétiques – d'un intérêt particulier pour les PMA – a été examinée pendant de nombreuses réunions nationales, régionales et interrégionales, y compris par le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Les PMA insulaires du Pacifique ont élaboré une loi régionale sui generis type sur la protection des expressions culturelles traditionnelles;
- des informations essentielles ont été mises à disposition en vue d'aider les PME dans leurs activités inventives et novatrices.

Services d'ordre législatif

Un système de propriété intellectuelle solide passe par une infrastructure juridique appropriée. En 2002, l'OMPI a remis 11 projets de loi pour 10 pays en développement et 27 commentaires sur des projets de loi ou des lois édictées soumis par 17 pays. En outre, des conseils d'ordre législatif ont été donnés dans 13 cas à 11 pays et 25 consultations ont eu lieu avec des fonctionnaires de 13 pays.

La Collection de lois accessible en ligne (CLEA), base de données électronique sur la législation en matière de propriété intellectuelle, est toujours très appréciée, le nombre de consultations sur le site Web correspondant ayant augmenté de presque 20% au cours de l'année précédente pour atteindre quelque 4,8 millions, ce qui prouve manifestement que CLEA contribue avec succès à la diffusion de la législation dans ce domaine.

Évaluation des activités

Vers la fin de 2002, une enquête d'évaluation a été réalisée, pour la première fois à l'échelle du programme de coopération pour le développement, en vue de déterminer la pertinence et l'incidence de certaines des réunions organisées dans le cadre de ce programme. Bien qu'il ne s'agisse que d'un projet pilote, les réponses des participants de ces réunions ont été extrêmement encourageantes : 78% des participants étaient entièrement ou très satisfaits de la réunion à laquelle ils avaient participé; 76% ont considéré que les sujets traités pendant la réunion correspondaient entièrement ou très largement à leurs responsabilités dans le cadre de leurs activités administratives ou commerciales, et 67% ont déclaré qu'ils utilisaient tout le temps ou la plupart du temps ce qu'ils avaient appris pendant la réunion dans le cadre de leurs tâches administratives ou commerciales futures. Les pourcentages ont été tout aussi élevés pour les questions concernant la compétence des conférenciers et la qualité des documents, les contacts établis au cours de la réunion et les dispositions administratives prises en relation avec la réunion.

L'Académie mondiale de l'OMPI

L'Académie mondiale de l'OMPI se consacre à la formation, à l'enseignement et à la recherche au service de la mise en valeur des ressources humaines et du renforcement des capacités dans le domaine de la propriété intellectuelle. Pour ce faire, l'académie dispose des trois principaux programmes suivants : enseignement à distance, formation des cadres et élaboration des politiques.



Photo: OMPPI

En 2002, le programme d'enseignement à distance a gagné en portée et en efficacité. Le cours général de propriété intellectuelle, proposé en français, en anglais, en chinois et en espagnol, a été suivi par 5000 participants – soit 25% de plus que l'année précédente – provenant de 171 pays. Les versions portugaise, russe et arabe de ce cours en sont à la phase pilote et devraient être officiellement lancées en 2003. La mise au point de quatre cours de propriété intellectuelle spécialisés dans les domaines du droit d'auteur et des droits connexes, du commerce électronique, des savoirs traditionnels et des biotechnologies a aussi été achevée.

Le programme de formation des cadres de l'académie est destiné au personnel technique des offices de propriété intellectuelle des pays en développement et de certains pays d'Europe et d'Asie. Il vise à aider les États membres à mettre en valeur leurs ressources humaines et à améliorer leur système de propriété intellectuelle. Environ 300 membres du personnel d'offices de propriété intellectuelle ont suivi les différents cours offerts durant l'année.

En ce qui concerne l'élaboration des politiques, l'académie a organisé des sessions générales et des sessions spéciales. Pendant les sessions générales, des diplomates, des conseillers en politique et d'autres groupes cibles ont participé à des débats sur une multitude d'aspects des droits de propriété intellectuelle. Les sessions spéciales ont été axées sur des questions plus précises, telles que l'incidence des techniques sur le droit d'auteur et les droits connexes, l'enseignement et la formation dans le domaine de la propriété intellectuelle et l'application des droits de propriété intellectuelle. Le Kenya et l'Ukraine ont été les premiers pays à bénéficier d'une nouvelle initiative visant à organiser des séminaires nationaux sur la propriété intellectuelle à l'intention des universités. Environ 450 chargés de cours, professeurs et chercheurs ont participé aux séminaires qui ont eu lieu dans ces deux pays.

Dans le cadre de ses efforts visant à renforcer la coopération avec ses États membres dans le sens de la mise en valeur des ressources humaines dans le domaine de la propriété intellectuelle, l'OMPI a conclu des accords-cadres de coopération avec l'Egypte, l'Inde, la Roumanie et l'Ukraine.

>> Aide à l'automatisation des offices de propriété intellectuelle

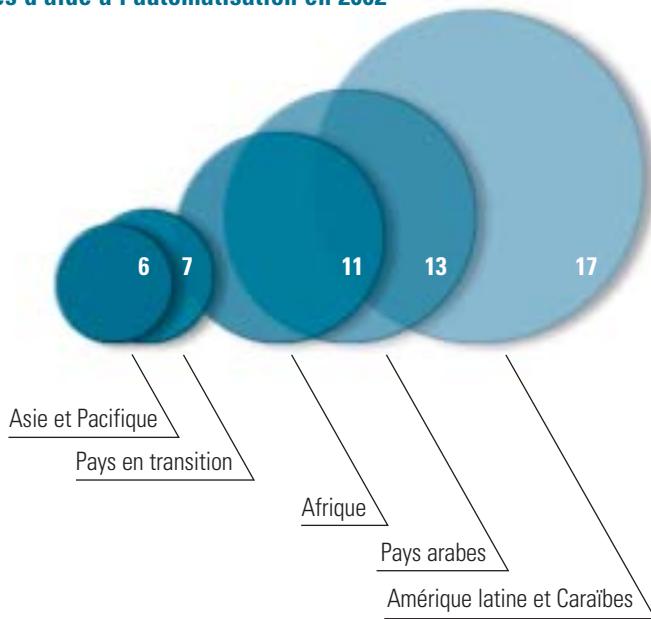
L'information et les techniques de communication jouent un rôle essentiel dans le développement des compétences nécessaires à la création, l'administration, la protection et l'exploitation de la propriété intellectuelle dans l'intérêt social et économique d'un pays. Compte tenu de cela, un programme d'automatisation des offices de propriété intellectuelle a été créé en vue de donner une nouvelle orientation et une nouvelle finalité à l'aide que fournit l'OMPI aux pays en développement, aux pays les moins avancés et aux pays en transition dans le domaine de l'automatisation.

Cette initiative repose sur une conception plus globale et davantage harmonisée de la mise en œuvre et de la poursuite des actions tendant à l'automatisation des offices de propriété intellectuelle et des organismes de gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes.

Cette nouvelle conception a permis de parvenir, dans les États membres, à des résultats concrets dans le sens de la promotion d'une solution plus globale en matière d'automatisation, de la fourniture, en temps utile, d'une aide présentant un bon rapport coût-efficacité et reposant sur des moyens éprouvés, une harmonisation interrégionale et la conformité aux normes et aux pratiques recommandées appliquées à l'échelle internationale.

En 2002, 54 États membres de différentes régions (voir le tableau ci-dessous) ont bénéficié d'une aide à l'automatisation allant de conseils techniques à la surveillance de la mise en place complète des composantes de systèmes automatisés. Ces composantes comprenaient, selon les besoins de chaque office, l'infrastructure informatique, les logiciels d'automatisation des opérations commerciales et administratives de l'office de propriété intellectuelle concerné, la création de bases de données nationales relatives aux enregistrements de propriété intellectuelle et le renforcement des capacités du personnel de l'office.

>> Activités d'aide à l'automatisation en 2002



Ces activités comprennent pour la première fois le lancement de projets d'automatisation d'offices de propriété intellectuelle dans six pays africains. En tout, plus de 25 projets d'automatisation ont été mis en place en 2002, toutes régions confondues, et 12 ont été menés à bien. L'aide fournie à trois organisations de gestion collective en matière d'automatisation a débouché sur une augmentation sensible des redevances que celles-ci versent aux titulaires de droits musicaux.



[COOPÉRATION AVEC CERTAINS PAYS D'EUROPE ET D'ASIE]

En 2002, les diverses activités de l'OMPI dans cette région ont continué d'être axées sur le respect des normes juridiques internationales. L'aide fournie a notamment porté sur l'élaboration de nouveaux textes législatifs de propriété intellectuelle ou la mise à jour de textes existants. Ainsi, l'OMPI a participé à la rédaction de la partie consacrée à la propriété intellectuelle du code civil type de la Communauté des États indépendants (CEI) et a conseillé des fonctionnaires sur des questions relatives à la ratification des traités administrés par l'OMPI. Les efforts de l'Organisation ont porté sur le renforcement des capacités dans les offices de propriété intellectuelle et les organisations de gestion collective du droit d'auteur afin de contribuer à consolider les mécanismes administratifs indispensables à une gestion efficace de la propriété intellectuelle.

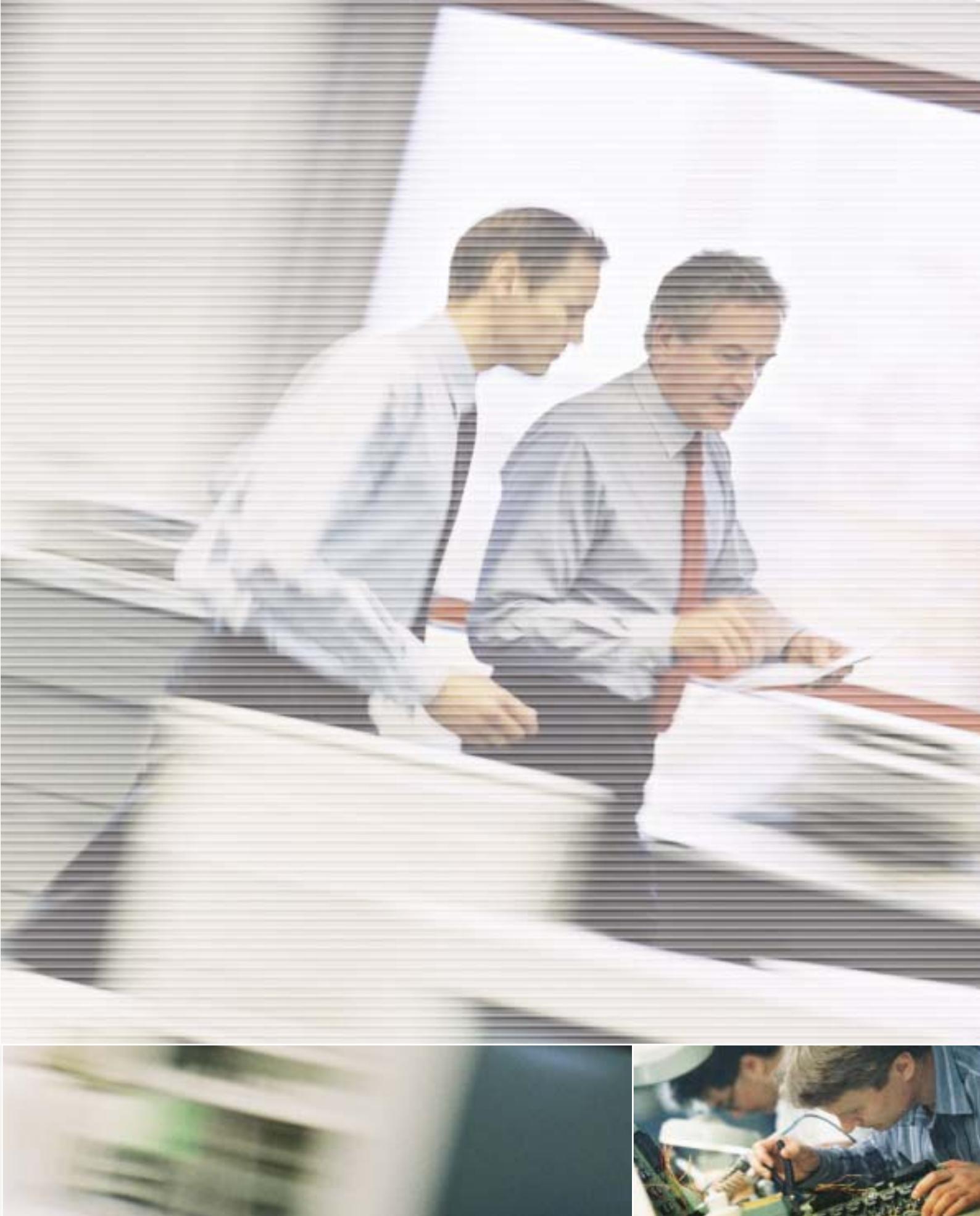
La question de la création de moyens permettant de faire appliquer les droits de propriété intellectuelle a pris de l'importance dans cette région. L'OMPI a organisé la formation de 350 fonctionnaires ou représentant d'offices de propriété industrielle ou de bureaux du droit d'auteur, du pouvoir judiciaire, des professions juridiques, de la police, des douanes et d'autres organes chargés de faire respecter les droits de propriété intellectuelle, dans le cadre de séminaires nationaux et d'un atelier destinés à des inspecteurs travaillant dans le domaine de la propriété intellectuelle. Des juges de 11 pays de cette région ont participé à une session de l'académie consacrée à l'application des droits de propriété intellectuelle, qui s'est tenue à Genève et à Paris.

L'OMPI s'est particulièrement attachée à sensibiliser les fonctionnaires nationaux, les dirigeants de PME, les représentants d'organismes d'aide aux PME et les conseils en propriété industrielle au rôle essentiel que jouent les actifs de propriété intellectuelle dans la réussite commerciale à long terme sur les marchés nationaux et internationaux. Environ 1 400 personnes de la région ont participé aux réunions de l'OMPI sur ce sujet.

D'autres activités ont porté sur l'intégration progressive de la propriété intellectuelle dans le programme des cours des universités de la région. Six pays ont conclu des accords de coopération avec l'Académie mondiale de l'OMPI ou ont entamé des négociations dans ce sens, et plusieurs séminaires sur l'enseignement de la propriété intellectuelle ont eu lieu dans la région. Le matériel didactique du cours d'enseignement à distance de l'académie a été traduit aussi en russe.

Au nombre des partenaires de l'OMPI dans la région, on peut citer l'Organisation eurasienne des brevets (OEAB), le Conseil interétatique pour la protection de la propriété industrielle (CIPPI), l'Assemblée interparlementaire des États membres de la CEI, le groupe consultatif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE/ONU) chargé de la protection et de l'application des droits de propriété intellectuelle en faveur des investissements dans les pays en transition, et l'Initiative centre-européenne (CEI).







[DÉVELOPPEMENT PROGRESSIF DE LA LÉGISLATION ET DES PRATIQUES EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE]

Comités permanents

L'une des principales tâches de l'OMPI consiste à promouvoir, auprès de ses États membres, le développement progressif et l'harmonisation des législations, des normes et des pratiques en matière de propriété intellectuelle, et leur harmonisation. Encourager, au niveau international, la constitution d'un corps commun de principes et de règles applicables à la propriété intellectuelle exige des consultations approfondies. Trois comités permanents de l'OMPI traitant de questions juridiques – respectivement du droit d'auteur et des droits connexes, du droit des brevets et du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques – aident les États à coordonner leurs activités dans ces domaines et à définir les priorités.

Chaque comité se compose de représentants des États et de certaines organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales ayant le statut d'observateur.

Les travaux de ces comités sont d'une importance cruciale pour la mise en place progressive de systèmes internationaux de protection, d'administration et d'application des droits de propriété intellectuelle.

Comité permanent du droit des brevets (SCP) et harmonisation du droit des brevets

Le Comité permanent du droit des brevets (SCP) a poursuivi ses délibérations, dans le cadre de deux sessions, sur l'harmonisation des dispositions de fond du droit des brevets en vue de convenir d'un certain nombre de principes juridiques relatifs à l'examen des demandes de brevet ainsi qu'à la délivrance et à la validité des brevets, tels qu'ils figurent dans le projet de Traité sur le droit matériel des brevets (SPLT) et le règlement d'exécution et les directives pour la pratique correspondant au projet de traité. L'adoption de ces principes permettrait de traiter de manière plus uniforme les demandes de brevet et contribuerait à réduire la répétition des travaux liés à l'examen dans les offices de brevets.

Un certain nombre de dispositions, telles que celles qui concernent le droit à un brevet, la portée du projet de SPLT, le lien entre les revendications et la divulgation et les exigences de divulgation suffisante de l'invention, de nouveauté et d'activité inventive/non-évidence, ont été approuvées sur le principe par l'ensemble des membres du SCP. Aucun accord n'est encore intervenu en ce qui concerne d'autres questions relevant du droit matériel des brevets, telles que les "objets brevetables" et le "caractère technique de l'invention". En outre, certaines délégations ont présenté des propositions plus controversées visant à inclure de larges exceptions dans le projet de SPLT en ce qui concerne certaines questions



relevant de la politique des pouvoirs publics, à savoir la protection des ressources génétiques, des savoirs traditionnels, de la santé publique et de l'environnement.

Les délibérations sur la poursuite de l'harmonisation du droit des brevets continueront, en liaison avec la réforme en cours du Traité de

coopération en matière de brevets (PCT) et les travaux du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore, compte tenu du plan d'action de l'OMPI dans le domaine des brevets.

>> Plan d'action de l'OMPI dans le domaine des brevets

En 2001, l'Assemblée générale de l'OMPI et les assemblées des unions de Paris et du PCT ont approuvé le projet du directeur général d'engager des consultations en vue d'établir un plan stratégique pour l'évolution future du système international des brevets. À la suite de l'invitation générale lancée par le directeur général, 55 réponses développant des propositions ont été reçues au début de 2002 de 26 États membres, trois organisations intergouvernementales, 17 organisations non gouvernementales et neuf particuliers.

Le directeur général a convoqué une conférence sur le système international des brevets, qui a eu lieu à Genève du 25 au 27 mars 2002. L'objectif était d'encourager les débats sur les grandes questions et les principaux défis auxquels est confronté le système et d'obtenir d'autres contributions et réponses de ses utilisateurs.

Un autre document de travail établi par le Secrétariat, tenant compte des propositions reçues et des enseignements tirés de la conférence, a été présenté par le directeur général aux assemblées en septembre 2002. Au cours des débats, le directeur général a rappelé sa volonté d'entreprendre une étude sur les répercussions pour les pays en développement. Les assemblées ont convenu que le Plan d'action de l'OMPI dans le domaine des brevets devrait être inscrit à l'ordre du jour de leur prochaine session, en 2003.

Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques

Le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) a poursuivi en 2002 ses travaux sur l'harmonisation des législations relatives aux marques et sur la révision du Traité de l'OMPI sur le droit des marques (TLT). Outre l'adjonction dans le TLT de dispositions sur le dépôt électronique, le SCT a examiné d'autres conditions de forme pour l'enregistrement des marques et les procédures connexes.

Les États membres sont aussi convenus d'étudier les pratiques actuelles des offices des marques en vue de jeter les fondements de directives internationales types pour l'examen. Ces directives

pourraient aider les propriétaires de marques et les offices de propriété industrielle à faire des économies supplémentaires et à gagner en efficacité.

Les travaux du SCT sur les indications géographiques ont principalement visé à mieux faire comprendre les caractéristiques des systèmes actuels de protection et les questions connexes. À cet égard, le SCT a étudié en particulier des questions concernant les définitions, la protection des indications géographiques dans le pays d'origine, la protection à l'étranger, les différences concrètes entre les systèmes actuels, les termes génériques, les conflits entre marques et

indications géographiques, et les conflits entre indications géographiques homonymes. Il convient de mentionner tout spécialement un atelier sur les indications géographiques, qui a eu lieu à Genève à l'intention du personnel des missions permanentes de cette ville.

Les autres travaux du SCT ont porté sur la protection des dessins et modèles industriels et les questions relatives aux conflits entre les noms de domaine et les indications géographiques, et entre les noms de domaine et les noms de pays.

Droit d'auteur et droits connexes

Le Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) s'est réuni deux fois pendant l'année et ses débats ont encore porté principalement sur la protection des droits des organismes de radiodiffusion. L'apparition de nouvelles techniques de communication, la diffusion de contenus sur l'Internet – telles que la diffusion sur le Web – et le problème grandissant que constitue le piratage de signaux dans de nombreuses régions du monde ont donné un caractère encore plus urgent aux délibérations sur la nature et la portée de la protection à prévoir pour les organismes de radiodiffusion. Plusieurs pays ont soumis des propositions sous forme de dispositions de traité, qui, tout comme les documents d'information établis par le Secrétariat, ont donné lieu à un débat constructif.

Un consensus s'est dégagé sur la nécessité de mettre en place une meilleure protection mais les questions concernant le type et le niveau de protection à octroyer ainsi que la question de savoir si la diffusion sur le Web doit aussi être protégée, appellent un examen plus approfondi et demeurent ouvertes.

Le comité a continué d'examiner la question de la protection des bases de données non originales et a pris connaissance de six études communiquées par le Secrétariat sur l'incidence économique de cette protection sur les pays, en particulier les pays en développement et les pays en transition.

La tenue de deux réunions d'information pendant les sessions du SCCR a constitué une innovation. L'une de ces réunions a permis de mieux faire comprendre les questions techniques liées à la radiodiffusion, et l'autre a porté sur les possibilités offertes par l'Internet aux propriétaires d'œuvres de création sous forme numérique et aux utilisateurs de ces œuvres.

Le SCCR a aussi élargi son champ d'étude puisqu'il est convenu que ses sessions à venir seraient consacrées à des questions nouvelles telles que la responsabilité des fournisseurs d'accès à l'Internet, la législation applicable en cas d'atteinte aux droits au niveau international, les systèmes volontaires d'enregistrement du droit d'auteur, le droit de suite, les aspects économiques du droit d'auteur, la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes, la protection du folklore, la propriété des produits multimédias et l'autorisation d'utiliser ces produits, et des aspects pratiques de la mise en œuvre des traités Internet de l'OMPI.

Afin de relancer les débats au niveau international sur les questions non réglées en ce qui concerne la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles, l'Assemblée générale de l'OMPI a demandé, en septembre, au Secrétariat de poursuivre les consultations avec les parties prenantes sur la tenue d'une éventuelle réunion



Photo: Mercedes Martinez-Doza

officielle spéciale de tous les États membres et d'autres parties intéressées, pendant le premier semestre 2003, qui servirait de cadre à un échange de vues informel sur les moyens de mettre un terme aux différences qui demeurent.

Un certain nombre d'études ont été lancées par le Secrétariat en vue de mieux faire comprendre aux États membres les problèmes que posent les techniques numériques pour le droit d'auteur et les possibilités qu'elles offrent dans ce domaine ainsi que de fournir à ces États des instruments concrets pour évaluer la contribution économique des industries fondées sur le droit d'auteur. Le Secrétariat a aussi mené des activités visant à sensibiliser le public au droit d'auteur.

>> Les traités Internet de l'OMPI entrent en vigueur

Le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT) sont entrés en vigueur le 6 mars et le 20 mai 2002, respectivement. Les premières assemblées des Parties contractantes de ces traités ont eu lieu en septembre. Ces traités définissent le cadre juridique permettant de préserver les intérêts des créateurs dans le cyberspace et ouvrent de nouveaux horizons aux compositeurs, artistes, écrivains et entreprises qui peuvent utiliser l'Internet avec confiance pour créer, diffuser, commercialiser et maîtriser l'utilisation de leurs œuvres dans l'environnement numérique.

Au 5 février 2003, 39 pays avaient adhéré à chacun de ces deux traités. De nombreux autres pays ont engagé la procédure nationale en vue de la ratification future de ces traités en 2003.

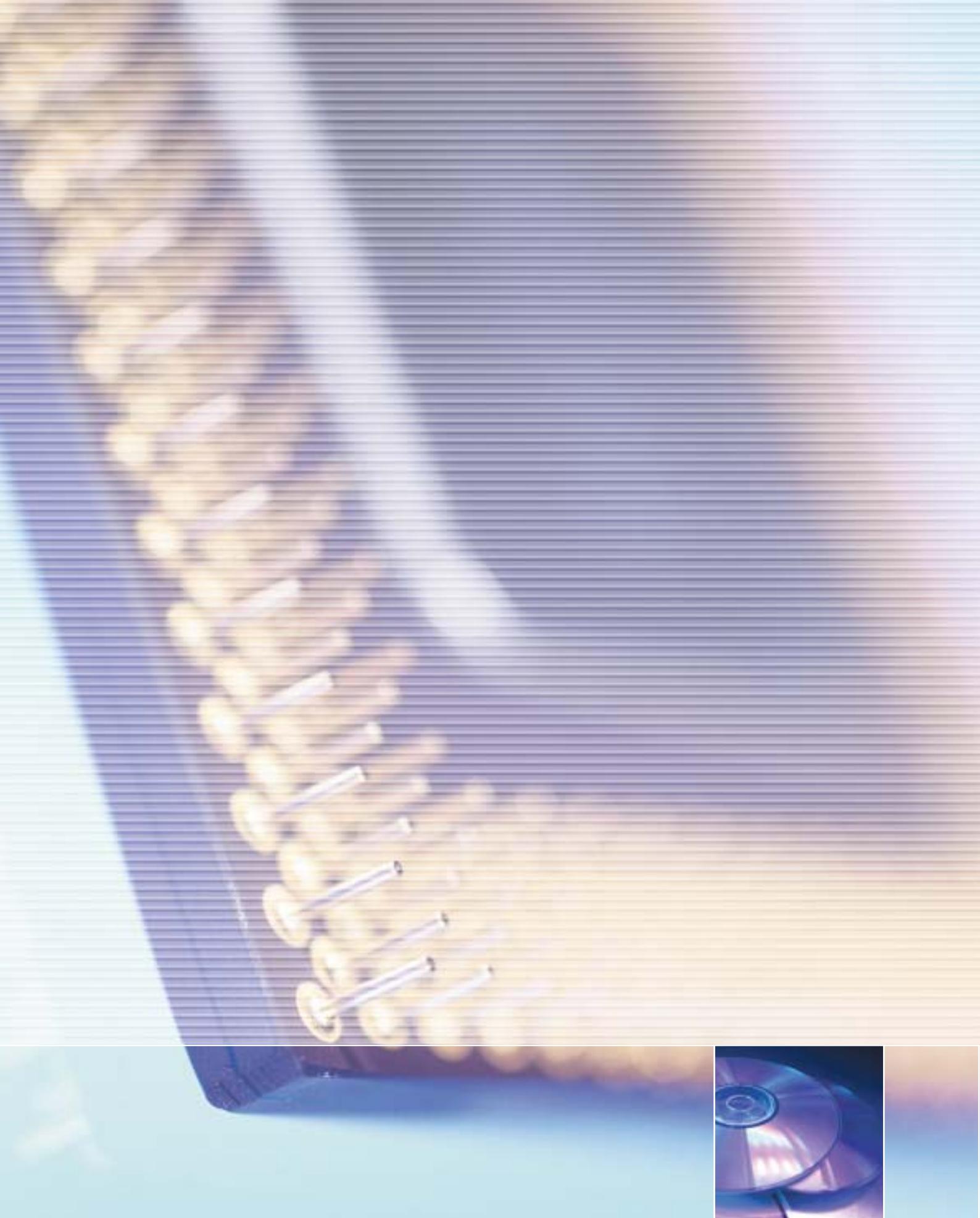
Application des droits de propriété intellectuelle et projets spéciaux

Des États membres, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales qui participaient à Genève, en septembre, à une réunion de consultation sur l'application des droits de propriété intellectuelle ont reconnu à l'unanimité que l'OMPI est dans une position privilégiée pour fournir une aide technique et une formation ainsi que pour contribuer à mieux faire connaître ce domaine dont l'importance ne cesse de croître. Ils ont aussi encouragé l'OMPI à aider les organismes pertinents à créer ou à améliorer des mécanismes appropriés et efficaces pour l'application des droits de propriété intellectuelle. Après avoir noté les conséquences de la contrefaçon et du piratage pour les industries nationales et reconnu que la lutte contre ces problèmes est un sujet de préoccupation, les participants ont approuvé la création d'un forum électronique sur les questions et stratégies relatives à l'application des droits de propriété intellectuelle.

L'Assemblée générale de l'OMPI a décidé en septembre de créer un comité consultatif unique sur l'application des droits, chargé des questions mondiales d'application aussi bien pour la propriété industrielle que pour le droit d'auteur et les droits connexes. Le mandat de ce comité, qui exclut toute activité en rapport avec l'établissement de normes, a été limité à l'assistance technique et à la coordination. Les tâches suivantes ont été confiées au comité : coordination avec certaines organisations et avec le secteur privé en vue de lutter contre la contrefaçon et le piratage; information du public; assistance; coordination de programmes de formation nationaux ou régionaux à l'intention de toutes les parties prenantes pertinentes, et échange d'informations sur les questions d'application des droits au moyen du forum électronique.

La Division de l'application des droits et des projets spéciaux a été créée pour assurer la coordination des activités relatives à l'application des droits à l'OMPI. Elle travaille en étroite coopération avec des organisations intergouvernementales dans ce domaine et établit des relations avec les administrations pertinentes des États membres ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales.







[S Y S T È M E S M O N D I A U X D E P R O T E C T I O N]

Les systèmes d'enregistrement international de l'Organisation fournissent un service essentiel aux entreprises, instituts de recherche, inventeurs et concepteurs, c'est-à-dire au secteur marchand, du monde entier. Ces services sont fournis en collaboration étroite avec les administrations de la propriété industrielle des pays parties au Traité de coopération en matière de brevets (système du PCT), à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques ou à son protocole (système de Madrid) et à l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels (système de La Haye).

Système du PCT

L'utilisation du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) a continué à progresser en 2002, 114 048 demandes internationales de brevet ayant été déposées dans le monde entier, ce qui représente une augmentation de presque 10% par rapport à 2001. Le nombre de demandes déposées auprès du Bureau international agissant en tant qu'office récepteur a augmenté de plus de 100% en 2002 : avec ses 5862 demandes, le Bureau international agissant en tant qu'office récepteur occupe la quatrième place parmi tous les offices récepteurs du PCT du monde entier. Le nombre de demandes internationales émanant de pays en développement s'est élevé à 5359 en 2002, soit une augmentation de près de 700% de l'utilisation du système par les déposants de ces pays au cours des six dernières années. En 2002, les pays en développement ayant enregistré les taux de progression les plus élevés étaient les

suivants : Inde (51,9%), Mexique (19,6%), Singapour (18,8%) et République de Corée (10,1%). Sur les 118 États contractants du PCT, 64 sont des pays en développement.

Le nombre d'États contractants du PCT a continué à augmenter avec l'adhésion de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, des Seychelles et du Nicaragua; le nombre total des États contractants est ainsi passé à 118.

Le système du PCT a connu une série de changements fondamentaux en 2002. En avril, un nouveau délai, plus long, est entré en vigueur; les déposants disposent ainsi de davantage de temps pour prendre les mesures nécessaires en vue de l'ouverture de la phase nationale dans les États désignés. En septembre, les États membres du PCT ont adopté un certain nombre de modifications très importantes en ce qui concerne le règlement d'exécution du PCT dans le souci de rationaliser et de simplifier les procédures selon le PCT. On citera à titre d'exemple une réduction des taxes pour les demandes internationales déposées par la voie électronique, un système de désignations simplifié, une recherche internationale et un examen préliminaire renforcés et la possibilité de rétablir les droits perdus par les déposants qui n'ont pas rempli les conditions requises pour l'ouverture de la phase nationale dans le délai applicable.

Afin de résoudre les problèmes que pose le nombre croissant de demandes internationales déposées, des modifications ont aussi été

apportées à la façon dont le Bureau international traite les demandes et les prépare en vue de leur publication. La nouvelle structure, qui s'appuie sur des équipes de traitement, permet de faire en sorte que la demande soit traitée par le même groupe de personnes durant la phase internationale, depuis son arrivée au Bureau international jusqu'à sa publication internationale et après la publication. Avec l'arrivée à terme progressive du projet d'automatisation IMPACT et les travaux en cours relatifs à la mise en place du système de dépôt électronique PCT-SAFE, le Bureau international s'est lancé dans la mise en œuvre d'une série de mesures visant à préserver à long terme le bon fonctionnement du système du PCT.

Réforme du PCT

La réforme du système du PCT, qui a été lancée en 2000 par l'Assemblée de l'Union du PCT, a franchi une étape importante avec l'adoption par l'assemblée en octobre 2002 d'un certain nombre de mesures visant à rationaliser et simplifier le système du PCT. Sur la base du travail préparatoire approfondi réalisé par le Comité et le Groupe de travail sur la réforme du Traité de coopération en matière de brevets, l'assemblée a adopté des modifications du règlement d'exécution du PCT visant à renforcer la recherche internationale et l'examen préliminaire international effectués à propos des demandes internationales déposées selon le PCT, à réorganiser la procédure de désignation des États dans les demandes internationales et à harmoniser certains éléments du système du PCT avec ceux du Traité du droit des brevets (PLT).

L'assemblée est aussi convenue qu'il est nécessaire de poursuivre les travaux sur la réforme du système du PCT dans deux directions. Premièrement, les propositions de réforme déjà soumises au comité ou groupe de travail mais n'ayant pas été examinées en détail devront être examinées à nouveau. Deuxièmement, il conviendra d'examiner les possibilités de révision du traité proprement dit.



Dépôt électronique selon le PCT

Le projet PCT-SAFE (Secure Applications Filed Electronically – sécurité des demandes déposées par voie électronique) est entré dans la phase d'élaboration des logiciels en 2002, sur la base du logiciel PCT-EASY. L'objectif de ce projet est de mettre en place un système qui permettra un dépôt électronique sécurisé des demandes de brevet. Une étape a été franchie en novembre 2002 lorsque le premier dépôt a eu lieu dans le cadre du projet pilote.

>> Projet IMPACT

Les travaux concernant le projet IMPACT (Information Management for PCT – gestion de l'information pour le Traité de coopération en matière de brevets) se sont poursuivis tout au long de l'année. La mise en place du système de communication sur demande IMPACT (couramment appelé COR pour "Communication on Request" – communication sur demande) sur CD et DVD a progressé, deux offices recevant les communications du PCT sur ces supports plutôt que sur papier. Les travaux sur l'élément IB ("International Bureau" – Bureau international) du système se sont poursuivis aussi.

Lorsqu'il aura été mis en place intégralement, le nouveau système COR permettra de procéder à la communication systématique sous forme électronique de tous les documents dès leur publication et de certains documents quand il y aura lieu conformément aux règles du PCT. Lorsque le papier ne sera plus utilisé comme support pour la communication des documents entre le Bureau international et les offices nationaux, cela devrait se traduire par une plus grande efficacité des deux côtés. L'élément IB est conçu pour permettre le traitement des demandes internationales par le Bureau international sous forme électronique. Dans le cadre de ce système, les demandes déposées sur papier sont converties au format image à la réception, puis traitées en tant que dossiers contenant des images électroniques. Ce système sera affiné et progressivement mis en place en 2003.

Le système de Madrid (marques)

En 2002, l'OMPI a effectué 22 236 enregistrements internationaux, portant à 399 865 le nombre total d'enregistrements internationaux dans le cadre du système de Madrid en vigueur à la fin de l'année. Comme un enregistrement international selon le système de Madrid désigne en moyenne 12 pays dans lesquels il produit des effets, le nombre d'enregistrements internationaux de marques en vigueur à la fin de 2002 équivalait à environ 4,8 millions d'enregistrements nationaux de marques. Le nombre de renouvellements d'enregistrements internationaux de marques existants s'élevait à 6 023 en 2002, c'est-à-dire approximativement le même niveau qu'en 2001. En outre, plus de 50 000 modifications d'enregistrements internationaux (par exemple des changements de propriétaires et des désignations ultérieures) ont été inscrites au registre international au cours de la période examinée.

L'adhésion de l'ex-République yougoslave de Macédoine et du Bélarus au Protocole de Madrid en 2002 a porté à 56 le nombre d'États parties à ce traité, alors que le nombre d'États parties à l'Arrangement de Madrid est demeuré identique (52). À la fin de l'année, le nombre total des États membres de l'Union de Madrid s'élevait à 70. Le Secrétariat a continué à mieux faire connaître le système de Madrid et à expliquer comment l'utiliser efficacement, en particulier en organisant des séminaires destinés aux spécialistes des marques. De plus, un certain nombre de modifications concernant le règlement d'exécution commun, destinées à rendre le système de Madrid plus souple, plus facile à utiliser et mieux adapté aux besoins des utilisateurs, sont entrées en vigueur. L'utilisation de moyens électroniques pour la transmission des communications entre l'OMPI et les offices des marques des pays membres du système de Madrid s'est aussi accrue régulièrement.



Photo: Mercedes Martínez-Dozal

Le système de La Haye (dessins et modèles industriels)

Le nombre de dessins et modèles industriels dont la protection a été demandée dans le cadre du système de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels est resté stable en 2002, avec l'enregistrement de 20 705 dessins ou modèles. Les utilisateurs ont bénéficié d'une réduction des taxes d'enregistrement découlant de la simplification de la méthode de calcul des taxes, de la rationalisation des prescriptions concernant la présentation des reproductions et du passage à la publication du Bulletin des dessins et modèles internationaux exclusivement sur CD-ROM.

En 2002, l'Ukraine est devenue membre du système de La Haye. L'OMPI a aussi reçu quatre instruments de ratification ou d'adhésion à l'Acte de Genève de 1999 de l'Arrangement de La Haye. Ce nouvel acte entrera en vigueur après que six pays auront déposé leur instrument de ratification ou d'adhésion, à condition qu'au moins trois d'entre eux aient un certain volume d'activité dans le domaine de la protection des dessins et modèles industriels. Sept pays ont ratifié l'Acte de Genève ou y ont adhéré, et deux d'entre eux satisfont à cette exigence.

Le système de Lisbonne (appellations d'origine)

Le nouveau règlement d'exécution de l'Arrangement de Lisbonne adopté par l'Assemblée de l'Union de Lisbonne est entré en vigueur en avril. Il énonce avec plus de précision les procédures relatives à la protection internationale des appellations d'origine et officialise deux nouvelles langues de travail, l'anglais et l'espagnol.



[CENTRE D'ARBITRAGE ET DE MÉDIATION DE L'OMPI]

L'OMPI vise à faciliter la création de droits de propriété intellectuelle ainsi que leur application. Les services mondiaux du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI offrent aux utilisateurs du système de la propriété intellectuelle un mécanisme efficace de règlement des litiges.

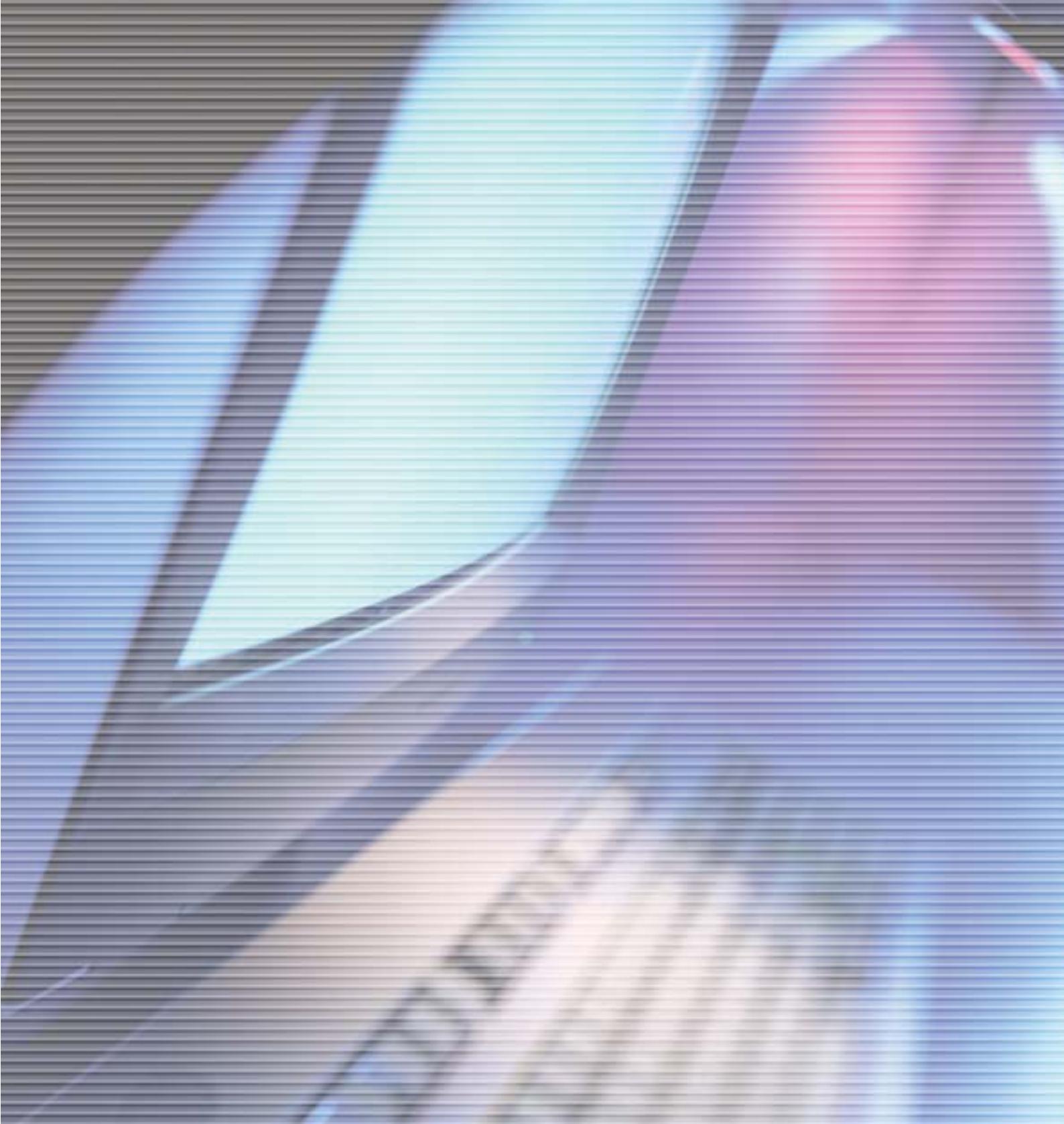
En tant que principale institution de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine de l'Internet, le Centre administre des procédures qui offrent aux propriétaires de marques des recours efficaces contre l'enregistrement et l'utilisation de mauvaise foi de noms de domaine correspondant à leurs droits sur des marques. En 2002, 1 493 nouvelles plaintes ont été déposées selon les Principes directeurs concernant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine (principes UDRP) ou des procédures similaires, portant à plus de 20 000 le nombre total de plaintes relatives à des noms de domaine déposées auprès de l'OMPI depuis décembre 1999. Le nombre de litiges traités par le centre confirme le caractère mondial de cette activité : ces litiges ont concerné des parties de 116 pays, suscité des procédures dans 10 langues et porté sur des noms de domaine utilisant différents alphabets.

Parmi les faits marquants en 2002 figurent : la mise en place par le Centre d'un index juridique en ligne des décisions rendues par les commissions administratives de l'OMPI; le règlement de plus de 15 000 litiges dans le cadre des Principes

directeurs concernant les contestations d'enregistrement préliminaire pour le domaine .info; et la désignation du Centre comme institution de règlement par les administrateurs de sept autres ccTLD, portant à 29 le nombre total de domaines relevant du Centre.

La compétence de l'OMPI pour le règlement de litiges autres que ceux relatifs aux noms de domaine est aussi largement reconnue. Parallèlement au nombre croissant de litiges dans le domaine de la propriété intellectuelle qui sont résolus dans le cadre des procédures extrajudiciaires, le Centre a constaté un accroissement de la demande pour ses services en 2002. Les procédures d'arbitrage et de médiation de l'OMPI ont porté sur des litiges nationaux et internationaux en rapport avec tout un éventail de contrats, tels que licences relatives à des logiciels, accords de distribution pour des produits pharmaceutiques et accords de recherche-développement, ainsi que sur des litiges sans rapport avec des contrats, tels que les atteintes à des brevets.

Le Centre aide les parties en administrant les litiges selon les règles de l'OMPI et en désignant des intermédiaires neutres figurant dans sa base de données de spécialistes de la propriété intellectuelle. En 2002, le centre a rationalisé ses services, par exemple en établissant des taxes fixes pour la plupart des cas d'arbitrage accéléré.





[COMMERCE ÉLECTRONIQUE]

Depuis les années 90, les techniques de l'information ont largement contribué à la croissance économique qui a stimulé, avec le concours du système de la propriété intellectuelle, la création d'une large gamme de produits et de services essentiels à l'économie numérique. Les entreprises, les particuliers et les gouvernements ont tous tiré profit des avantages offerts par l'Internet. Le succès de ce moyen de communication, ainsi que son caractère mondial et souple, est à l'origine de nouveaux enjeux et de nouvelles perspectives dans le domaine commercial et juridique.

Après une période de croissance formidable, l'économie numérique a connu un ralentissement considérable en 2001, ce qui a suscité des questions au sujet du développement et de l'utilité à long terme de l'Internet. Cependant, malgré cette baisse qui a été qualifiée par l'Organisation de coopération et de développement

économiques (OCDE) de "turbulence de courte durée", il est évident que l'Internet continuera à jouer un rôle prépondérant dans l'économie mondiale et à occuper une place importante dans le développement futur du système de la propriété intellectuelle.

En 2002, les activités de l'OMPI en rapport avec les questions relatives au commerce électronique ont été axées sur trois domaines : l'adoption par l'Assemblée générale de l'OMPI de certaines recommandations concernant les noms de domaine, la coopération avec les administrateurs de domaines de premier niveau constituées par des codes de pays (ccTLD) et la publication d'une enquête sur les questions que soulève l'Internet en matière de propriété intellectuelle.

Les recommandations de l'Assemblée générale de l'OMPI concernant les noms de domaine

Le deuxième processus de consultations de l'OMPI sur les noms de domaine de l'Internet, achevé en 2001, portait sur la question des litiges découlant de l'enregistrement ou de l'utilisation comme noms de domaine de certaines désignations, à savoir les dénominations communes internationales (DCI) pour les substances pharmaceutiques; les noms et sigles d'organisations intergouvernementales; les noms de personne; les désignations géographiques telles que les indications de provenance géographique apposées sur des produits, les indications géographiques et autres termes géographiques; et les noms commerciaux.



Deux sessions spéciales du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT), tenues en novembre 2001 et mai 2002, ont permis de formuler des recommandations à l'intention de l'Assemblée générale sur les conclusions du rapport concernant le deuxième processus de consultations de l'OMPI.

En ce qui concerne les noms de domaine correspondant à des noms et sigles d'organisations intergouvernementales, l'Assemblée générale a adopté la recommandation du SCT visant à élargir la portée des Principes directeurs concernant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine (principes UDRP) afin d'offrir une protection à ces désignations. En ce qui concerne les noms de pays, l'Assemblée générale a noté qu'un certain nombre de questions restaient en suspens; le SCT a été saisi de ces questions pour des délibérations supplémentaires, qui sont actuellement en cours.

ccTLD

Des consultations ont été menées, en collaboration avec le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, avec des administrateurs de plusieurs ccTLD dans le but d'établir une protection de la propriété intellectuelle dans leurs domaines. À la suite de ces consultations, certains ccTLD, dont l'Australie (.AU), les Emirats arabes unis (.AE), les Pays-Bas (.NL) et la Pologne (.PL), ont désigné le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI comme institution de règlement pour la totalité ou une partie des litiges qui peuvent survenir dans leurs domaines.



Étude de l'OMPI intitulée "Intellectual Property on the Internet: A Survey of Issues"

Une étude de l'OMPI intitulée "Intellectual Property on the Internet: A Survey of Issues" (disponible à l'adresse ecommerce.wipo.int/survey/), publiée à la fin de l'année 2002, évalue les incidences considérables des techniques numériques – et de l'Internet en particulier – sur le système de la propriété intellectuelle. À partir d'indicateurs statistiques, d'études internationales et d'exemples concrets, elle dégage les tendances récentes de l'Internet et décrit comment les réseaux numériques ont fini par constituer un marché virtuel pour la propriété intellectuelle. L'étude passe également en revue les incidences de l'Internet sur le droit d'auteur et les droits connexes, les marques et les brevets, ainsi que les réactions internationales face à ces enjeux et ces perspectives. Elle traite des noms de domaine et de leurs liens avec les marques, question qui ne manque pas de se poser dans toute discussion relative à la propriété intellectuelle sur l'Internet. Elle aborde également la question du droit international privé et des avantages que présente le règlement extrajudiciaire des litiges. L'étude examine aussi les questions de propriété intellectuelle qui se posent aux pays en développement à l'ère du numérique et met en lumière le rôle de la propriété intellectuelle et de l'OMPI pour aider les pays à combler le fossé numérique.

S'agissant des mesures prises pour tirer parti des avantages des techniques de l'information, l'étude passe en revue les progrès accomplis dans la fourniture électronique des services de propriété intellectuelle par les organismes publics chargés de la propriété intellectuelle, tant au sein des instances nationales qu'au sein de l'OMPI. Enfin, elle donne un aperçu de l'état d'avancement du Plan d'action de l'OMPI dans le domaine du numérique, série de principes directeurs et d'objectifs esquissés pour la première fois par le directeur général de l'OMPI lors de la Conférence internationale de 1999 sur le commerce électronique et la propriété intellectuelle.



[R E S S O U R C E S G É N É T I Q U E S , S A V O I R S T R A D I T I O N N E L S E T F O L K L O R E]

Le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore a progressé sensiblement dans la réalisation des tâches qui lui ont été confiées et a axé ses délibérations sur les rapports d'ordre théorique et pratique entre le système de la propriété intellectuelle et les préoccupations et les besoins des détenteurs de savoirs traditionnels et des gardiens des cultures traditionnelles. Sous la direction du comité intergouvernemental, le Secrétariat a entrepris une série d'études analytiques approfondies, fondées sur des enquêtes détaillées portant sur les expériences nationales dans ce domaine, afin de jeter les bases d'un débat international sur la politique à suivre. Il a aussi élaboré des instruments pratiques visant à promouvoir les intérêts des détenteurs de savoirs traditionnels, d'expressions culturelles traditionnelles et de ressources génétiques en matière de propriété intellectuelle. Le comité intergouvernemental s'est

réuni deux fois en 2002; les deux sessions ont réuni plus de 400 représentants d'États membres, d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales. Illustration de la diversité des intérêts en jeu, plus de 70 observateurs ad hoc d'ONG ont été admis à participer aux travaux du comité; l'Assemblée générale de l'OMPI a demandé que des mesures soient prises en vue de renforcer la participation des communautés autochtones et locales aux travaux du comité intergouvernemental également.

Expressions culturelles traditionnelles (folklore)

Le comité intergouvernemental a examiné l'analyse approfondie faite par le Secrétariat de l'utilisation du système de la propriété intellectuelle et des approches sui generis existantes aux fins de la protection juridique des expressions culturelles traditionnelles. Cette analyse était fondée sur l'expérience nationale de 66 États membres, invités à répondre à un questionnaire, ainsi que sur une série d'études de cas. L'OMPI a demandé et publié des études sur les expériences concrètes des aborigènes australiens en ce qui concerne l'utilisation des droits de propriété intellectuelle pour protéger les expressions culturelles traditionnelles, et sur des expériences concrètes en Inde, en Indonésie et aux Philippines. Le comité intergouvernemental a



aussi reçu des comptes rendus détaillés de la Fédération de Russie, de la Nouvelle-Zélande, du Nigéria, du Panama, de la Tunisie et du Secrétariat de la Communauté du Pacifique sur leur expérience récente en matière de protection juridique des expressions culturelles traditionnelles.

Le comité intergouvernemental a laissé en suspens la question de savoir s'il devait envisager l'élaboration de dispositions types pour les lois nationales, compte tenu des dispositions types élaborées en 1982 par l'OMPI et l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture), ou envisager de définir les éléments d'un système international sui generis pour la protection des expressions culturelles traditionnelles. Il a aussi approuvé l'élaboration d'un guide pratique de l'OMPI sur la protection juridique des expressions culturelles traditionnelles et la réalisation d'une étude concrète sur le rapport entre les droits de propriété intellectuelle et les systèmes coutumiers de protection.

Les savoirs traditionnels

Le comité intergouvernemental a concentré son attention sur deux aspects de la protection des savoirs traditionnels : la protection positive, c'est-à-dire l'utilisation de mécanismes juridiques pour protéger et promouvoir les savoirs traditionnels; et la protection défensive, sous la forme de mesures visant à ce que d'autres parties n'obtiennent pas de droits de propriété intellectuelle sur les savoirs traditionnels existants. Le comité intergouvernemental a fondé ses travaux concernant la protection positive sur des études effectuées par le Secrétariat sur les définitions en rapport avec les savoirs traditionnels, un examen des systèmes nationaux en vigueur en matière de protection des savoirs traditionnels par la propriété intellectuelle et une analyse des éléments d'un système sui generis éventuel pour la protection des savoirs traditionnels. Il a demandé au Secrétariat de réaliser une étude rassemblant ces éléments pour former la base d'un futur débat d'orientation.

Parmi les initiatives concrètes prises dans le sens de la protection défensive des savoirs traditionnels figurait l'étude des moyens permettant de garantir aux examinateurs de

brevets un accès pratique à la documentation relative aux savoirs traditionnels déjà divulguée et mise à la disposition du public, afin de ne pas donner suite à des revendications englobant des savoirs traditionnels existants. À la demande du comité intergouvernemental, l'OMPI a :

- établi des inventaires des revues et des bases de données en ligne relatives aux savoirs traditionnels utilisables par les examinateurs de brevets dans leurs recherches sur l'état de la technique pertinent;
- lancé un portail d'accès en ligne aux bases de données relatives aux savoirs traditionnels, qui contient des liens vers ce genre de bases de données, y compris celles qui existent en Chine et en Inde, afin de faciliter l'étude des questions de propriété intellectuelle en rapport avec les bases de données relatives aux savoirs traditionnels; et
- collaboré avec les détenteurs de savoirs traditionnels à la création d'un instrument de gestion de la propriété intellectuelle pour préserver les intérêts des détenteurs de savoirs traditionnels lors de la fixation de leurs savoirs.

Ressources génétiques

En ce qui concerne les aspects de l'accès aux ressources génétiques qui touchent à la propriété intellectuelle, le comité intergouvernemental a analysé le recours à la méthode contractuelle, ainsi que les mesures législatives, administratives et réglementaires. Il a examiné comment le lien entre les ressources génétiques et les droits de propriété intellectuelle associés a été traité dans la pratique. L'OMPI a lancé une version pilote d'une



Photo: Wend Wendlund

base de données en ligne, accessible au public et consultable par ce dernier, consacrée aux accords sur l'accès aux données relatives à la biodiversité et sur le partage des avantages en découlant.

Cette initiative a permis de mettre en valeur les aspects de ces accords qui touchent à la propriété intellectuelle et les choix faits dans l'utilisation des droits de propriété intellectuelle dans le sens du partage des avantages découlant de l'accès aux ressources génétiques.

À la demande de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB), l'OMPI a réalisé une étude technique préliminaire sur les mécanismes nécessitant la divulgation dans les demandes de brevet d'informations concernant l'origine des ressources génétiques et des savoirs traditionnels, et une preuve du consentement préalable donné en connaissance de cause. L'OMPI et le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement) ont publié pour la session 2002 de la Conférence des Parties un CD-ROM contenant des études de cas sur le rôle des droits de propriété intellectuelle dans le partage des avantages.

Ateliers, conférences et assistance juridique et technique

Le comité intergouvernemental a certes constitué la pièce maîtresse des travaux de l'OMPI dans ce domaine, mais l'Organisation a aussi élargi l'éventail des consultations et des entretiens sur la politique à suivre en la matière, en particulier par le biais d'ateliers nationaux et régionaux et de

réunions de spécialistes au Brésil, en Côte d'Ivoire, en Éthiopie, en Inde, en Suède et en Zambie pour faciliter la participation des États, des communautés autochtones et locales et des ONG aux travaux du comité intergouvernemental. Les réunions ont favorisé le dialogue régional et l'établissement de liens entre les principales parties intéressées.

À la demande de plusieurs États membres, l'OMPI a fourni des informations et une analyse détaillées sur les questions techniques de propriété intellectuelle en rapport avec les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles ainsi que les ressources génétiques et la biotechnologie. À cet égard, l'OMPI a apporté des contributions détaillées sur le fond au cadre juridique régional du Pacifique pour la protection des savoirs traditionnels et des expressions de la culture, qui a aussi été en partie façonné à partir de documents et d'études du comité intergouvernemental sur la protection juridique des expressions culturelles traditionnelles.





Autorisation : ILO/Lissac

[COMMUNICATION AVEC LE PUBLIC]

Expliquer la propriété intellectuelle

Les efforts déployés par l'Organisation pour expliquer les avantages de la propriété intellectuelle (ainsi que le fonctionnement du système de la propriété intellectuelle) sont restés axés sur un large éventail de destinataires allant du grand public aux décideurs en passant par les étudiants et les chefs d'entreprise. Des efforts particuliers ont été réalisés dans le cadre des activités de l'Organisation à l'intention des utilisateurs actuels et potentiels du système de la propriété intellectuelle. L'OMPI a eu recours à l'Internet et à la presse, à des publications et à des produits multimédias (ainsi qu'à la coopération avec ses États membres) pour souligner le rôle clé que joue la propriété intellectuelle en tant qu'instrument de développement et de prospérité pour chacun.

La large participation à la Journée mondiale de la propriété intellectuelle du 26 avril a permis d'acheminer ce message vers toutes les régions. Le thème de la Journée en 2002, "Encourager la créativité", a fait l'objet d'un message vidéo de 30 secondes diffusé sur CNN et mis à la disposition des États membres aux fins de sa diffusion par les stations locales. L'OMPI a annoncé le nom des lauréats du concours littéraire de l'année précédente et du premier lauréat du Prix OMPI de la créativité créé récemment, et a accueilli des enfants des écoles locales au siège de

l'Organisation à Genève pour une visite de l'exposition intitulée "Bandes dessinées, dessins animés et créativité". Soixante-six États membres et organisations ont organisé des manifestations spéciales pour célébrer la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, qui ont pris la forme de séminaires spéciaux, d'expositions et de concours d'innovation locaux. Une page spéciale du site Web de l'OMPI a été consacrée à ces activités.

www.ompi.int

Au cours de l'année, l'Organisation a renforcé sa présence en ligne et intensifié son utilisation des techniques de l'information les plus récentes pour diffuser les informations en matière de propriété intellectuelle. De nouveaux éléments ont été introduits sur le site Web de l'OMPI, comme les alertes automatiques par courrier électronique et les "visites virtuelles" interactives sur les aspects



fondamentaux de la propriété intellectuelle, ainsi que la publication régulière de documents de l'OMPI en six langues. Le nombre de pages consultées sur le site a presque été multiplié par 1,5, pour atteindre 48,5 millions, ce qui représente environ 240 millions de demandes d'accès à l'ensemble du site. Le nouveau site Web de l'OMPI en chinois a été lancé à la mi-septembre; l'OMPI est ainsi devenue l'une des premières organisations du système des Nations Unies à disposer d'un site Web dans les six langues officielles des Nations Unies, à savoir l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe.

Documents de presse, publications et multimédias

L'OMPI a continué à développer et à renforcer ses liens avec les représentants de la presse internationale et suisse en publiant des communiqués (communiqués de presse, actualités et avis aux médias), en organisant des conférences de presse et des entrevues avec des fonctionnaires de l'OMPI, et en favorisant la diffusion en ligne d'informations destinées à la presse.

Plusieurs activités de l'OMPI en rapport avec le commerce électronique, le droit d'auteur sur l'Internet et des questions nouvelles telles que les savoirs traditionnels et le folklore ont fait l'objet de conférences de presse et de réunions d'information générale tout au long de l'année. Outre les journalistes, l'OMPI a informé environ 1800 personnes (principalement des étudiants, mais aussi des fonctionnaires nationaux et des représentants des milieux d'affaires) sur l'histoire, la structure et les activités de l'Organisation.

Durant toute l'année, le nombre et l'éventail des publications et des produits publicitaires nouveaux ou mis à jour, destinés à des réunions ou des activités s'adressant au grand public ou à des groupes précis, n'ont pas cessé de croître. Environ 370 nouveaux produits d'information destinés au grand public et à des groupes cibles ont été mis au point, parmi lesquels des affiches, des CD-ROM, des rapports, des livres et des brochures. Plus de 300 000 publications ont été distribuées gratuitement, soit 20% de plus que l'année précédente.

Promotion de l'innovation

L'Organisation a accru ses efforts pour promouvoir une utilisation plus large du système de la propriété intellectuelle par les inventeurs, les organismes de recherche-développement et les universités au cours de l'année. Des personnes venant de 62 pays ont participé à des ateliers et à des séminaires sur l'appui à l'innovation.

En 2002 a été lancée l'initiative de l'OMPI en faveur des universités visant à encourager les universités des pays en développement et des pays en transition à désigner des "coordonnateurs de propriété intellectuelle" chargés de fournir des informations et des conseils sur les questions de propriété intellectuelle aux chercheurs, aux dirigeants, au personnel des universités et aux étudiants. Ces coordonnateurs faciliteront aussi l'accès à l'information technique figurant dans les documents de propriété intellectuelle, aux fins des activités de recherche-développement ou d'enseignement.

L'Organisation a lancé le Prix OMPI de la créativité à l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle afin d'encourager les activités artistiques et les activités qui relèvent du droit d'auteur ainsi que la création dans l'environnement numérique. Six prix de la créativité ont été décernés dans le cadre de concours nationaux tout au long de l'année. Le Prix de la créativité complète le Prix OMPI pour les inventeurs, qui a été décerné à 60 lauréats en 2002, pour la plupart des inventeurs de pays en développement.

Secteur privé, société civile et coopération institutionnelle

Les activités de l'OMPI associant de plus en plus souvent le secteur privé et la société civile, l'Organisation développe et renforce chaque année ses relations avec ces secteurs. À la fin de l'année, 172 ONG internationales et quatre ONG nationales avaient le statut d'observateur auprès de l'OMPI et ont pu participer à divers réunions et débats, organisés par l'OMPI, sur un large éventail de sujets. Des fonctionnaires de l'OMPI ont eu des échanges de vues fréquents avec des représentants d'entreprises appartenant à des domaines très divers (produits pharmaceutiques, édition, biotechnologies, logiciels informatiques). Les relations avec d'autres milieux intéressés, notamment les artistes interprètes ou exécutants, les inventeurs, les artistes et les



Photo: Mercedes Martinez-Dozal

spécialistes des savoirs traditionnels, ont continué à se multiplier.

L'OMPI a développé ses communications et sa coopération avec l'Office des Nations Unies à Genève et des institutions et autres entités, dont l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et la Conférence des Nations Unies sur le

commerce et le développement. L'OMPI a aussi participé au Sommet mondial sur le développement durable.

L'Organisation a poursuivi sa coopération avec le comité d'organisation du Sommet mondial sur la société de l'information et le Groupe d'étude de l'ONU sur les technologies de l'information et de la communication (TIC). Il s'agit d'une initiative majeure du secrétaire général pour intensifier la coopération entre l'ONU et les entreprises privées pour encourager le développement des TIC en vue d'atteindre les objectifs de la Déclaration du millénaire.

>> Coopération entre l'OMPI et l'OMC

La collaboration entre l'OMPI et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) s'est poursuivie tout au long de l'année, marquée par la visite de M. Supachai Panitchpakdi à M. Idris après sa prise de fonctions comme directeur général de l'OMC. Les deux directeurs généraux ont réaffirmé l'importance de cette collaboration entre les deux organisations. Parmi les activités menées figurent deux ateliers communs à l'intention des pays les moins avancés (PMA) qui ont porté sur la mise en œuvre de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce administré par l'OMC, ainsi que sur des questions d'actualité concernant la propriété intellectuelle en général. Le premier atelier, destiné aux PMA de l'Afrique sub-saharienne et à Haïti, s'est tenu en Tanzanie et le second, destiné aux PMA de la région Asie et Pacifique et au Yémen, s'est tenu au Bangladesh. En outre, une conférence régionale commune OMPI-OMC destinée aux États arabes s'est tenue au Qatar en avril, pour traiter en particulier des questions de propriété intellectuelle figurant dans la déclaration de Doha.

Bureaux de coordination

Le Bureau de coordination de New York a représenté l'OMPI à la session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU sur les enfants et à la Conférence internationale sur le financement du développement, qui s'est tenue à Monterrey. Le Bureau a organisé des réunions destinées à élargir les communications entre l'OMPI, le siège de l'Organisation des Nations Unies et d'autres institutions ayant leur siège à New York, et a aidé le Haut-Commissariat aux droits de l'homme à mettre sur pied l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones.

Le Bureau de coordination de Washington a été officiellement créé en février pour contribuer à faire mieux connaître l'Organisation sur place et à établir la liaison entre l'OMPI et les milieux gouvernementaux, non gouvernementaux et diplomatiques. Au cours de l'année, les fonctionnaires de l'OMPI ont travaillé étroitement avec le Congrès des États-Unis d'Amérique,

l'Association internationale pour les marques (INTA) et d'autres ONG afin de mettre l'accent sur l'importance du Protocole de Madrid pour la communauté internationale de la propriété intellectuelle, cet instrument ayant été ratifié par le Congrès des États-Unis d'Amérique au cours de l'année.

Le Bureau de coordination de Bruxelles s'est ouvert au cours de l'année et a commencé ses travaux visant à établir des liens entre l'OMPI et la Commission européenne et à renforcer ces liens grâce à toute une gamme d'activités en rapport avec la propriété intellectuelle. Le Bureau a fourni à l'OMPI des informations et une analyse détaillée sur les dernières initiatives prises au sein de l'Union européenne en matière de propriété intellectuelle et a établi des liens avec un certain nombre d'entités non gouvernementales, d'associations professionnelles et de bureaux de représentation d'États membres à Bruxelles.





[P E T I T E S E T M O Y E N N E S E N T R E P R I S E S (P M E)]

La compétitivité des entreprises dépend largement de la créativité et de l'innovation. L'utilisation efficace du système de la propriété intellectuelle est une condition indispensable à l'exploitation des fruits de l'innovation et de la créativité. Les PME (qui représentent la grande majorité des entreprises dans le monde) connaissant et utilisant relativement peu le système de la propriété intellectuelle, il est essentiel de démythifier les principes fondamentaux de ce système et de préciser le lien entre les actifs de propriété intellectuelle et les besoins des PME sur le plan de leurs activités.

En 2002, la Division des PME a continué à développer son vaste réseau international de partenaires chargés de l'aider à faire connaître le rôle du système de la propriété intellectuelle dans le renforcement de la compétitivité des PME dans tous les secteurs de l'économie. Ce système réunit des organismes d'appui et de financement

des PME dans le monde entier, d'autres organisations du système des Nations Unies et des offices nationaux de propriété intellectuelle ainsi que des administrations nationales chargées des questions de droit d'auteur dans les États membres de l'OMPI.

Une soixantaine d'exposés a été présentée dans le cadre de forums nationaux, régionaux et internationaux. À cet égard, l'accent a été mis sur l'intégration des questions de propriété intellectuelle dans les manifestations commerciales, la présentation d'études de cas montrant comment la propriété intellectuelle pouvait favoriser la réussite de PME, et la fourniture de conseils pratiques aux chefs d'entreprises en matière de propriété intellectuelle.

Le contenu interactif du site Web de l'OMPI consacré aux PME est régulièrement amélioré grâce à l'adjonction, par exemple, de nouvelles pages dans les informations fondamentales sur "La propriété intellectuelle au service des entreprises", de pratiques recommandées par des institutions nationales encourageant l'utilisation du système de la propriété intellectuelle par les PME, de nouvelles études de cas concernant les avantages réels retirés par les PME d'une utilisation efficace et appropriée du système de la propriété intellectuelle, d'une documentation



Photo: Mercedes Martinez-Dozal

utile sur la propriété intellectuelle pour les PME, d'une sélection de liens vers d'autres documents et sites Web pertinents, et la mise à jour régulière des informations sur les activités de la Division des PME de l'OMPI.

Le nombre mensuel moyen de demandes d'accès au site Web consacré aux PME a atteint 50 000 en 2002, contre 10 000 en 2001. Le nombre d'abonnés au bulletin d'information électronique mensuel et gratuit est passé de 800 à environ 2800 dans le monde. Ce bulletin d'information trilingue (français, anglais et espagnol) (voir www.wipo.int/sme/fr/index.html) contient des articles et des informations sur la propriété intellectuelle et les PME, des pratiques recommandées, des études de cas, des guides et des outils de la propriété intellectuelle destinés aux PME et des liens utiles.





[TECHNIQUES DE L'INFORMATION]

En 2002, les activités d'appui aux techniques de l'information ont porté essentiellement sur l'amélioration de l'accessibilité, de la capacité et de la fiabilité des divers systèmes informatiques de l'Organisation. La mise en œuvre d'une politique de sécurité informatique a commencé par le lancement d'une campagne de sensibilisation en matière de sécurité informatique au sein du Secrétariat. Le Comité permanent des techniques de l'information (SCIT) a été tenu informé au cours de l'année des progrès réalisés en ce qui concerne les projets ci-après.

Projet WIPONET

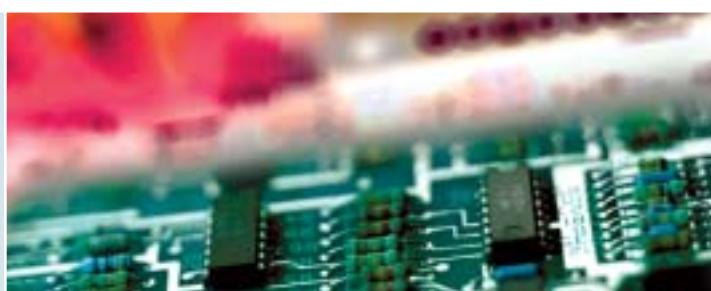
Des progrès notables ont été réalisés en 2002 en ce qui concerne le réseau mondial d'information en matière de propriété intellectuelle (WIPONET) avec l'installation du Kit WIPONET dans 53 offices de propriété intellectuelle. Quarante-sept autres offices ont fait l'objet d'une étude et des dispositions y ont été prises en vue de l'installation du Kit. Le Centre

WIPONET a aussi formé un coordonnateur par office à l'utilisation du matériel et des services proposés (et en vue de la formation ultérieure d'autres utilisateurs). Cent cinquante et un coordonnateurs, représentant 137 offices de propriété intellectuelle dans 106 pays, ont ainsi été formés.

Projet CLAIMS

Le projet de système automatisé d'information en matière de classement (Classification Automated Information System (CLAIMS)) est étroitement lié à l'avancement de la réforme de la classification internationale des brevets qui a pour objectif principal d'améliorer la recherche de l'information en matière de brevets grâce au niveau plus élevé de la classification après sa réforme.

En 2002, trois entreprises ont été choisies à l'issue d'un appel d'offres pour fournir des ressources en matière de codage et de traitement des données pour le projet. Dans le domaine du classement automatique, la portée finale du projet a été définie et deux programmes de classement ont fait l'objet d'essais avec des résultats prometteurs. Dans le domaine de la traduction assistée par ordinateur, l'utilité des mémoires de traduction a été attestée par l'expérimentation de plusieurs logiciels de ce type. Enfin, en ce qui concerne l'appui technique à la réforme de la CIB, la conversion en langage XML des index des mots clés dans les différentes langues et l'intégration des formules chimiques destinées à servir d'exemples en une source unique ont progressé.



Projet AIMS

Le projet AIMS (Administration Information Management System), système de gestion de l'information pour l'administration, a été lancé en janvier dans le but de remplacer le système financier de l'OMPI utilisé depuis 16 ans par un système de contrôle comptable et budgétaire intégré et moderne. Afin de s'assurer de la réussite du projet, des représentants d'utilisateurs ont participé à toutes les étapes du projet et ont reçu une formation aux principales fonctions du projet tout au long de l'année.



[S E C R É T A R I A T]

Évaluation de l'exécution du programme et vérification interne des comptes

Le rapport sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2000-2001, publié en 2002, a fourni aux parties prenantes de l'OMPI un compte rendu détaillé des résultats obtenus par l'Organisation au cours de cette période. Ce rapport se différenciait du précédent par une synthèse des principales réalisations enregistrées dans des domaines stratégiques essentiels de l'Organisation, comme la démythification de la propriété intellectuelle, la modernisation de l'infrastructure en matière de propriété intellectuelle, le plan d'action dans le domaine du numérique, les nouveaux enjeux et l'amélioration du fonctionnement du Secrétariat. L'OMPI a aussi publié un aperçu de l'exécution du programme pour le premier semestre de 2002. Ces deux documents réunis offrent un panorama complet des activités et des réalisations de l'Organisation sur une période de 30 mois. De plus, une

importante évaluation des programmes a été effectuée en 2002 dans le cadre de la stratégie d'évaluation de l'OMPI.

L'OMPI a continué de recevoir des évaluations indépendantes et objectives quant à l'adéquation des contrôles internes et au respect des règles et règlements de l'Organisation grâce à des opérations de vérification internes, comprenant une série de vérifications financières et de contrôles des opérations. Une contribution a aussi été fournie pour la vérification indépendante du projet concernant la construction d'un nouveau bâtiment, ce qui a permis de résoudre plusieurs questions importantes à la satisfaction des États membres.

Ressources humaines

Comme toute organisation, l'OMPI puise sa force dans les nombreux éléments qui la composent, dont les membres du personnel constituent l'essentiel. Le Département de la gestion des ressources humaines (DGRH) continue de planifier et de définir ses tâches en accord avec la vision stratégique de l'OMPI et d'appuyer les activités en évolution constante de l'Organisation en fournissant à l'OMPI les ressources humaines nécessaires dans ses domaines de compétence de plus en plus nombreux. Il a une approche dynamique de la gestion des avantages et des prestations



accordés au personnel et de l'étude des améliorations susceptibles d'être apportées aux conditions d'emploi.

L'Organisation a continué à appliquer trois critères dans ses efforts de recrutement, à savoir la compétence, l'efficacité et l'intégrité, et à favoriser une plus grande diversification géographique et un meilleur équilibre hommes/femmes au sein de l'Organisation. Au total, 94 avis de concours ont été publiés, 74 personnes ont été recrutées dans la catégorie des administrateurs et 65 dans la catégorie des services généraux, pour 6 904 candidatures reçues. Vingt-cinq personnes ont été recrutées dans la catégorie des administrateurs dans le cadre de la procédure de recrutement direct et quatre administrateurs auxiliaires ont été nommés; neuf stagiaires ont aussi été engagés. Le recrutement de personnel temporaire s'est poursuivi dans le but de compléter les équipes chargées des principales activités de l'Organisation.

Afin de favoriser encore un meilleur équilibre entre obligations professionnelles et responsabilités familiales, le système informatisé de gestion de l'horaire de travail variable a été mis en service en mars; il offre une plus grande souplesse dans la planification de la charge de travail quotidienne et sur le long terme des supérieurs hiérarchiques et de leurs subordonnés. De plus, afin de compléter les instruments d'information utiles à la gestion, les chefs de service dans toute l'Organisation peuvent dorénavant accéder en ligne à certaines informations nécessaires aux fins de la gestion du personnel, ce qui contribue à réduire sensiblement les procédures administratives et se traduit par des économies considérables en termes de temps et de ressources.

La Section du perfectionnement du personnel a continué d'axer ses activités sur le renforcement des compétences en matière de gestion et en informatique. Des cours de langues ont aussi été donnés à 910 personnes tout au long de l'année 2002. Un cours

d'orientation spécialement conçu à l'intention des nouveaux membres du personnel a été lancé. D'autres initiatives du département ont visé à aider les nouveaux membres du personnel et leurs familles à s'installer à Genève, ainsi qu'à mettre en place des programmes en faveur de la santé tels que la prévention des maladies, la gestion du stress et la lutte contre le tabagisme.

Le rapport intitulé "WIPO, An Employer of Choice", établi par la National Academy of Public Administration (Washington) à la demande des États membres, a permis de tirer des enseignements sur la façon dont le Département de la gestion des ressources humaines pourrait promouvoir de la façon la plus efficace possible l'orientation stratégique de l'Organisation. En 2002, une analyse préliminaire du rapport a permis d'établir un cadre financier et temporel pour la mise en œuvre des différentes recommandations, parallèlement à des initiatives de plus large portée dans le domaine informatique appliquée aux ressources humaines.

Service linguistique

En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OMPI utilise de nombreuses langues dans le cadre de ses activités, d'où un volume considérable de textes à traduire en permanence (documents, lois, pages Web, discours et mémorandums à usage interne).



Des lois, des règlements d'application, des lois types ou des projets de loi ont été traduits en une ou plusieurs langues pour pas moins de 23 pays ou groupes de pays. Le Service linguistique de l'OMPI a supervisé la traduction, l'édition et la révision des documents pour 48 réunions ainsi que des exposés présentés dans le cadre de séminaires ou de cours de formation de l'OMPI.

Une bonne partie de ces travaux a été facilitée par l'installation au cours de l'année d'un nouveau logiciel de traduction accessible à chaque traducteur. Une nouvelle étape dans l'information du processus de traduction a été franchie avec l'intégration de plusieurs milliers de fichiers dans une base de données, qui permet aux traducteurs de retrouver des documents de référence de façon plus rapide, plus sûre et plus globale.

Conférences, communications, gestion des dossiers et publications

L'OMPI étant la principale instance délibérante au niveau international en ce qui concerne les questions de propriété intellectuelle, l'un des rôles importants de son secrétariat est de veiller au déroulement efficace et harmonieux de ses réunions. En 2002, des services d'appui ont été assurés pour 62 réunions organisées par l'OMPI à Genève (auxquelles ont participé 6 000 représentants d'États membres, d'organisations intergouvernementales et d'ONG) et 178 réunions, y compris des ateliers et des séminaires, tenus ailleurs. La plupart de ces réunions ont nécessité des services d'interprétation et ont donné lieu à la publication de milliers de documents sur l'Internet afin d'en faciliter l'accès.



Autorisation : BIT/Maillard

Les tâches de gestion des dossiers et d'archivage comprenaient les préparatifs pour le lancement d'un projet pilote de système de gestion électronique des dossiers. Les télécommunications, le service de courrier externe et les messagers-chauffeurs sont restés des moyens de communication efficaces et d'un bon rapport coût-efficacité entre les nombreux bâtiments occupés par l'OMPI ainsi qu'avec l'extérieur.

En 2002, 120 millions de pages ont été publiées, dont une bonne partie en couleur, mais à un coût modeste. La production de CD-ROM et de DVD en interne a aussi débuté pendant l'année.

Locaux

En septembre, les autorités genevoises ont accordé le permis de construire pour les nouveaux locaux (un bâtiment administratif et une salle de conférence) dont la construction a été approuvée par les États membres de l'OMPI. Le nouveau bâtiment administratif offrira 560 places de travail et un restaurant de 300 places. La salle de conférence comptera 650 sièges au total et pourra être divisée en deux salles de 470 et 180 places respectivement. Le bâtiment offrira 280 places de stationnement en sous-sol. Les travaux de construction devraient commencer à la fin de l'année 2003. Les travaux d'agrandissement et de rénovation de l'ancien bâtiment de l'Organisation météorologique mondiale ont progressé; ils devraient se terminer vers le milieu de l'année 2003. Ce bâtiment offrira 450 places de travail et 133 places de stationnement. Lorsqu'ils seront achevés, ces deux projets permettront de réunir dans un même périmètre la majorité des membres du personnel de l'OMPI qui sont actuellement dispersés dans plus de dix bâtiments dans la ville de Genève.



[RESSOURCES ET DÉPENSES EN 2002]

Ressources

Environ 86% des recettes totales de l'OMPI en 2002 sont issues des taxes acquittées par les utilisateurs des services mondiaux de protection de l'Organisation, qui appartiennent au secteur privé, et des taxes perçues pour les services d'arbitrage et de médiation. Sept pour cent provenaient des contributions des États membres. Les 7% restants provenaient principalement de la vente des publications de l'OMPI et du produit des intérêts.

Les contributions des États membres sont fondées sur un système de classes de contribution. Il existe 14 classes, chacune correspondant à un certain montant de contribution pour l'exercice biennal considéré. La somme versée par chaque État membre est fonction de la classe à laquelle il appartient. Les États choisissent librement la classe (et par conséquent le montant de leur contribution), trois classes étant réservées aux pays en développement. Les droits et obligations sont les mêmes pour tous les États, quelle que soit leur classe de contribution.

En 2002, la contribution annuelle allait, selon la classe, de 1 400 francs suisses environ à environ 1,1 million de francs suisses.

Recettes et dépenses en 2002

Les résultats financiers de l'OMPI pour 2002 peuvent être répartis selon les principales rubriques suivantes (ces chiffres, provisoires, n'ont pas encore été vérifiés).
(en milliers de francs suisses)

| | |
|--|----------------|
| Recettes | |
| Contributions des États membres | 17 227 |
| Taxes perçues pour les services mondiaux de protection : | |
| PCT | 174 512 |
| Madrid | 24 110 |
| La Haye | 4 842 |
| Lisbonne | 4 |
| Centre d'arbitrage et de médiation | 2 291 |
| Total partiel | 205 759 |
| Publications | 4 104 |
| Intérêts | 8 663 |
| Divers | 2 857 |
| Total partiel | 15 624 |
| Total | 238 610 |
| Dépenses | |
| Personnel | 159 815 |
| Diverses | 170 975 |
| Total | 330 790 |



[M E M B R E S E T N O U V E L L E S A D H É S I O N S]

La reconnaissance croissante de l'importance des droits de propriété intellectuelle s'est encore traduite en 2002 par 54 nouvelles ratifications des traités administrés par l'OMPI ou adhésions à ces traités.

Environ 54% des nouvelles ratifications ou adhésions ont été le fait de pays en développement, 42% de pays en transition vers une économie de marché et 4% de pays développés.

Les chiffres ci-après indiquent les nouveaux pays qui ont ratifié les traités en vigueur ou qui y ont adhéré, le chiffre entre parenthèses correspondant au nombre total d'États parties au traité considéré à la fin de 2002.

Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle : 1 (179)
 Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle : 2 (164)
 Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques : 1 (149)
 Traité de coopération en matière de brevets : 3 (118)
 Traité sur le droit des marques : 5 (31)
 Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques : 1 (56)
 Traité sur le droit des brevets : 4 (5)
 Arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques : 2 (70)

Arrangement de Locarno instituant une classification internationale pour les dessins et modèles industriels : 1 (41)
 Arrangement de Strasbourg concernant la classification internationale des brevets : 2 (53)
 Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur : 9 (39)
 Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes : 11 (39)
 Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets : 2 (55)
 Traité de Nairobi concernant la protection du symbole olympique : 1 (41)
 Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye : 4 (7)
 Convention pour la protection des producteurs de phonogrammes contre la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes : 2 (69)

Réforme statutaire

En 2002, les assemblées des États membres de l'OMPI ont adopté les trois recommandations du Groupe de travail sur la réforme statutaire, à savoir i) la dissolution de la Conférence de l'OMPI, ii) l'officialisation dans les traités de la pratique en ce qui concerne le système de contribution unique et les changements dans les classes de contribution, et iii) la modification de la périodicité des sessions ordinaires de l'Assemblée générale de l'OMPI et des autres assemblées des unions, qui passera d'une session tous les deux ans à une par an.

[É T A T S M E M B R E S]

Au 1^{er} mars 2003, 179 États étaient parties à la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle.

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg

Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République de Djibouti, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Névis, Saint-Marin, Saint-Siège, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie-et-Monténégro, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe (179)

Pour plus d'informations, veuillez contacter
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle :

Adresse :

34, chemin des Colombettes
Case postale 18
CH-1211 Genève 20
Suisse

Téléphone :

41 22 338 91 11

Télécopieur :

41 22 733 54 28

messagerie électronique :
wipo.mail@wipo.int

ou le Bureau de coordination de l'OMPI à New York :

Adresse :

2, United Nations Plaza
Suite 2525
New York, N.Y. 10017
États-Unis d'Amérique

Téléphone :

1 212 963 6813

Télécopieur :

1 212 963 4801

messagerie électronique :
wipo@un.org

Visitez le site Web de l'OMPI :

<http://wwwOMPI.int>

et commandez auprès de la librairie électronique de l'OMPI :
<http://wwwOMPI.int/ebookshop>